ENS
ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE

PSL
RESEARCH UNIVERSITY PARIS

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 13 décembre 2022

Délibération n°2022-31 portant approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 20 octobre 2022

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°2013-1140 du 9 décembre 2013 modifié relatif à l'École normale supérieure ;

Vu le règlement intérieur de l'École normale supérieure ;

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve le procès-verbal du conseil d'administration du 20 octobre 2022.

Nombre de membres votants : 22

Pour : 22
Contre : 0
Abstention : 0

Fait à Paris, le 13 décembre 2022

La Présidente du conseil d'administration

Anne BOUVEROT

Annexe : procès-verbal du conseil d'administration du 20 octobre 2022, version approuvée en séance.

Réunion du conseil d'administration

20 OCTOBRE 2022

Projet de procès-verbal

Présidente du conseil d'administration **: Anne BOUVEROT**

Membres élus du conseil d'administration **:**

Collège 1 *Professeurs des universités et personnels assimilés*		**Collège 2** *Autres enseignants-chercheurs et personnels assimilés*	
Nom/Prénom	**Présent/Absent/ Procuration**	**Nom/Prénom**	**Présent/Absent/ Procuration**
N. SPASSKY	Présente	C. AIMÉ	Procuration à N. CHÉRON
J.-L. HALPÉRIN	Présent	N. CHÉRON	Présent
M. CRÉPON	Procuration à N. SPASSKY	F. FLECK	Procuration à N. CHÉRON puis présente

Collège 3 *Normaliens élèves*		**Collège 4** *Normaliens étudiants et étudiants mastériens*	
Nom/Prénom	**Présent/Absent/ Procuration**	**Nom/Prénom**	**Présent/Absent/ Procuration**
C. HEINRICH	Présente	A. DUDAY	Absente
W. JOUINI	Procuration à M. LAIGNEAU		

Collège 5 *Étudiants inscrits à l'ENS*		**Collège 6** *Personnels de bibliothèque, ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, de service et de santé*	
Nom/Prénom	**Présent/Absent/ Procuration**	**Nom/Prénom**	**Présent/Absent/ Procuration**
L. FITOUCHI	Présent	S. ÉMERY	Présent
		S. PATIÈS-GORIZZA	Présent

Membres nommés du conseil d'administration :

Membres nommés du conseil d'administration			
Nom/Prénom	**Présent/Absent/ Procuration**	**Nom/Prénom**	**Présent/Absent/ Procuration**
B. CASSIN	Procuration à A. BOUVEROT	J.-Y. MÉRINDOL	Présent
C. FLORENTZ	Présente	J.-F. PINTON	Absent
J. KHALFA	Présent	L. ENGEL	Présente
M. LAIGNEAU	Présente	M. PITTET	Présente
J.-M. GUÉHENNO	Absent	X. LAZARUS	Présent
S. ISRAËL	Procuration à A. BOUVEROT	B. FAYE	Présent

Membres avec voix consultative du conseil d'administration	**Présent/Absent**
F. WORMS	Présent
A. CHRISTOPHE	Présente
M. FADEL	Présente
V. THEIS	Présente
S. POULAIN	Présent
A. FUCHS	Présent

Membres invités du conseil d'administration	**Présent/Absent**
E. BASSET	Présent
S. TROUFFLARD	Présente
L. BEAUCHET	Présent
D. BUTIGIEG	Présente
D. TARAVELLA	Présent
A. GIANNINI	Présente

Assistaient également à la séance : M. BRIGANT.

ORDRE DU JOUR

Introduction de la présidente du conseil d'administration....5
I. Procès-verbal du conseil d'administration du 7 juillet 2022....6
II. Actualités de l'ENS-PSL et de l'université PSL....6
III. Points administratifs et financiers....13
1. Dispense de remboursement des sommes dues au titre du non-respect de l'engagement décennal....13
2. Indemnisation des jurys de concours – revalorisation du taux des copies....19
3. Délégation au directeur du pouvoir d'approbation des conventions de transaction....20
IV. Points ressources humaines....21
1. Actualisation de la liste des fonctions éligibles au volet C2 du RIPEC (vote)....21
2. Point sur la mise en œuvre du plan égalité hommes-femmes....22
V. Présentation d'une entité de l'ENS-PSL (CERES)....24
VI. Points scolarité....26
1. Résultats des concours 2022....26
2. Concours informatique-MP et informatique-MPI....26
3. Actualités vie étudiante....27
VII. Questions diverses....30

La séance est ouverte à 9 heures 07.

Anne BOUVEROT propose de débuter la séance par un tour de table.

Il est procédé à un tour de table.

Anne BOUVEROT donne lecture de la liste des procurations enregistrées :

- Marc Crépon à Nathalie Spassky ;
- Carole Aimé à Nicolas Chéron ;
- Frédérique Fleck à Nicolas Chéron ;
- Wessim Jouini à Marianne Laigneau ;
- Barbara Cassin à Anne Bouverot ;
- Stéphane Israël à Anne Bouverot.

Introduction de la présidente du conseil d'administration

Anne BOUVEROT se propose de faire une introduction relativement brève, ayant déjà prononcé quelques mots au moment de sa nomination lors du dernier conseil d'administration. Elle est ravie de présider cette instance et essaiera de tenir ce rôle aussi bien que François Hartog, qui l'a fait de manière brillante ces huit dernières années.

Anne BOUVEROT rappelle avoir évoqué les sujets qui lui tiennent à cœur, à savoir sciences et société, et en particulier l'intelligence artificielle. Elle a ainsi créé une fondation sur les impacts sociétaux de cette dernière. Elle attache également une grande importance aux questions des femmes et des sciences ainsi qu'aux problématiques d'ouverture de l'École, en termes de diversité sociale mais aussi sur la société en général, via les entreprises et l'entreprenariat en particulier, s'agissant de mondes qu'elle connaît un peu mieux.

Anne BOUVEROT précise qu'elle discute beaucoup avec Frédéric WORMS de ces sujets de rayonnement, de connaissance et de compréhension de l'École. Elle a accepté sa proposition de candidater à la présidence du conseil d'administration, étant convaincue que son projet est très pertinent et représente exactement ce qu'il faut à l'ENS aujourd'hui. C'est la raison pour laquelle elle a voulu l'aider, en prenant cette responsabilité.

Par ailleurs, présidant cette instance pour la première fois, Anne BOUVEROT pense que ce moment de renouvellement, avec notamment un nouveau directeur et une nouvelle équipe de direction, est opportun pour s'interroger sur l'évolution éventuelle de certains aspects. Elle pense notamment au règlement intérieur, qui pourrait faire l'objet d'un examen en vue non de le révolutionner mais de le toiletter, certaines modifications pouvant avoir du sens pour simplifier ou clarifier ses dispositions. Aussi, elle propose de mener un travail sur ce sujet et de le soumettre au conseil d'administration pour approbation.

Anne BOUVEROT invite chacun et chacune à lui faire part, ou à la direction de l'École, d'éventuelles suggestions d'évolution ou de changement. En outre, elle a noté que tous les conseils d'administration qu'elle connaît estiment en général passer trop de temps sur les aspects

administratifs et pas assez sur les sujets stratégiques. Ainsi, si cette instance peut réussir à s'organiser pour discuter au fond de ces derniers, ce pourrait être une bonne chose.

En tout cas, Anne BOUVEROT remercie encore une fois le conseil d'administration de sa confiance et assure qu'elle s'efforcera d'aider à gérer cette instance le mieux possible.

I. Procès-verbal du conseil d'administration du 7 juillet 2022

Anne BOUVEROT s'enquiert d'éventuelles remarques.

Marie PITTET signale que, contrairement à ce qui est indiqué en page 6, Marianne Laigneau n'est pas présidente de la fondation de l'ENS.

En l'absence d'autres commentaires ou questions, **Anne BOUVEROT** propose d'approuver le procès-verbal.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve le procès-verbal de la séance du 7 juillet 2022.

Nombre de votants : 22 **Pour : 22** **Contre : 0** **Abstentions : 0**

II. Actualités de l'ENS-PSL et de l'université PSL

Frédéric WORMS remercie Anne BOUVEROT de son engagement pour l'École, à la présidence du conseil d'administration. Il y voit, comme toutes et tous, une marque de confiance dans l'ENS, ce qu'elle représente, sa nécessité au sein de la société au sens très large, par la recherche et ses apports dans le monde académique et tous les métiers. Il s'agit aussi d'une prise de conscience des défis partagés qui attendent l'institution et qu'il faut relever ensemble. C'est sous le signe de cette confiance et de cette conscience de ce qui attend le conseil d'administration collectivement qu'il résumera les actualités concernant la vie de l'établissement.

À cet égard, Frédéric WORMS remercie Anne BOUVEROT pour deux innovations en cours dans le fonctionnement même du conseil d'administration. Tout d'abord, il s'agit de donner la parole à la direction dès le début de la séance, et non en fin de discussion comme traditionnellement, sur l'actualité générale et les enjeux stratégiques, ce qui permet de mettre en perspective les points débattus ensuite par l'instance, sachant que les sujets qu'elle aborde ont tous une importance stratégique.

Par ailleurs, l'École a initié une réflexion, prolongée avec les élus, sur la nature et la longueur des procès-verbaux du conseil. Il est envisagé d'y consigner toutes les discussions qui éclairent les décisions prises mais peut-être de l'alléger des présentations, qui peuvent être jointes en annexe. Frédéric WORMS sait qu'Anne BOUVEROT est très sensible à l'idée que le débat soit acté mais aussi synthétisé pour toutes et tous. À cet égard, il remercie l'entreprise qui accompagne la direction pour la prise de notes et la rédaction des comptes rendus, très précieux pour l'École.

Frédéric WORMS propose de communiquer quelques actualités sur la vie de l'ENS, les nominations intervenues et les perspectives institutionnelles, sous le double signe d'une grande confiance et d'une forte mobilisation de tous les acteurs de l'École, de PSL et des partenaires. Il évoquera également plusieurs défis.

En premier lieu, Frédéric WORMS adresse ses remerciements à toutes celles et tous ceux qui ont contribué à la Nuit de l'École normale supérieure, ce Festival des sciences et des lettres sur le thème de l'incertitude, qui a eu lieu le 9 septembre dernier et a accueilli de nombreux invités. Près de 5 000 personnes étaient présentes sur le campus et la seule frustration, due à cette affluence, est que tout le monde n'a pu assister comme il le souhaitait à toutes les activités. Cet événement marquant continue d'avoir des effets sur les attentes à l'égard de l'École, sur la manière dont ses disciplines prises ensemble peuvent éclairer les débats et la désorientation contemporaine.

Frédéric WORMS signale un autre événement notable de la rentrée : la mise en œuvre de certains éléments de la charte sur les violences sexistes et sexuelles. L'École avait prévu, sans savoir comment ce serait reçu, de rendre obligatoires les formations à ce sujet pour tous les étudiants et toutes les étudiantes ainsi que les personnels de l'École. Cette initiative a rencontré un très grand succès, avec une forte mobilisation. Il faut se réjouir, non que ces sujets imposent des formations, mais que celles-ci fassent l'objet de cette prise de conscience.

Pour ce qui concerne la vie de l'École, plusieurs cercles de discussions ont été mis en place comme annoncé, dont le groupe entre les départements Lettres et Sciences. Les journées de délibération sur des sujets communs seront également lancées prochainement, la première étant prévue le 27 janvier. Elle portera sur la recherche et les formations, l'École comme campus et sa place dans la société sur ces sujets. Le séminaire d'actualité critique reprendra, au deuxième semestre, sa fonction d'éclairage de l'actualité et de tous ses enjeux, tels que la guerre ou l'environnement, mais aussi le rôle de la littérature et de la science et ce qui peut les affecter dans ce contexte.

Par ailleurs, comme convenu lors de la séance du 7 juillet, Frédéric WORMS évoque le suivi des projets de restauration sur le campus Jourdan. Une réunion des usagers s'est tenue et grâce à Myriam FADEL et à tous les services, qu'il faut remercier, un plan d'amélioration quantitative, qualitative et conviviale de la restauration est très largement lancé pour répondre à la demande à ce sujet.

En outre, il convient de citer la mobilisation des élèves pour la prochaine COP et la conférence sur la biodiversité. Un groupe, qui doit partir à Charm el-Cheikh dans un mois, est déjà très sollicité par différents partenaires. L'École est donc présente sur toutes ces questions d'actualité, avec toute sa diversité.

S'agissant des nominations, sujet également essentiel pour l'École, Frédéric WORMS remercie en premier lieu Valérie THEIS, qui a lancé les étapes initiales du recrutement du directeur de la bibliothèque. La nomination de Iegor GROUDIEV, soumise au conseil scientifique, sera bientôt confirmée. Actuellement directeur de la bibliothèque de l'université Paris 8 Vincennes-Saint-Denis, il devrait rejoindre l'École le 1er novembre, après le départ d'Emmanuelle GONSDRAND-SORDET pour la Bibliothèque nationale. L'École est très heureuse d'avoir mené à bien ce recrutement majeur, dans des délais très contraints.

En outre, François HARTOG a accepté de prendre la présidence d'un nouveau conseil scientifique de la bibliothèque. Une équipe est en train de se constituer et il continuera à mettre son rayonnement au service de l'ENS, avec tous les enjeux généraux que cela implique. L'École continuera aussi à rendre hommage à Pierre PETITMENGIN, à travers plusieurs événements qui lui seront consacrés.

Frédéric WORMS voudrait saluer la mémoire de deux des piliers de l'ENS, en Lettres et en Sciences, disparus récemment : Philippe ASCHER, directeur historique du laboratoire de neurologie, situé dans le bâtiment de l'IBENS, auquel tout le département de biologie rend hommage, et François MENANT, professeur d'histoire médiévale à l'École pendant une vingtaine d'années.

Au titre des arrivées, Frédéric WORMS rappelle que la direction des études, de la vie étudiante et des carrières est en plein renforcement. La nomination de Dorothée BUTIGIEG au poste de

directrice de la vie étudiante a été confirmée. Elle avait rédigé un rapport relatif à ce pôle et assurait la direction des études Lettres. En outre, le recrutement d'un directeur des carrières étudiantes a été lancé. Il constituera un renfort central sur un sujet de confiance et de responsabilité, en ce qui concerne les débouchés des élèves, en lien avec le pôle carrières existant, où l'A-Ulm joue un rôle majeur. Cette restructuration sera très importante et cette question essentielle sera traitée en lien avec PSL.

Enfin, Frédéric WORMS annonce que David SCHREIBER, qui a dirigé le pôle Humanités du CPES de l'université PSL, est maintenant directeur des études Lettres et sciences sociales. Toutes ces nominations sont extrêmement importantes pour l'École, avec sa très grande dynamique et le sentiment des responsabilités communes et des défis à relever collectivement.

S'agissant des perspectives institutionnelles, Frédéric WORMS souligne la dynamique extrêmement forte de l'université PSL. L'École espère et attend sa pérennisation comme grand établissement. Lors d'un séminaire de chefs d'établissement, plusieurs actes d'une nouvelle étape ont été posés, avec des projets de simplification entre l'université et ses établissements, dans une volonté de responsabilité sociale et de croissance. Un stade majeur sera franchi avec le rapport Hcéres unique de PSL, comportant des synthèses sur les établissements, dont l'École, qui sera insérée complètement au cœur du projet. Extrêmement fort, celui-ci s'inscrit dans une grande cohérence avec l'ENS et entre dans une nouvelle phase, essentielle pour la recherche, avec le redéploiement des grands programmes, qui seront désormais pérennisés, s'agissant en particulier des LabEx, objets de nouvelles structurations.

Par ailleurs, même si les questions budgétaires seront abordées lors du prochain conseil, Frédéric WORMS tient à mettre en avant dès aujourd'hui la grande dynamique à assumer pour faire comprendre le rôle de l'École dans le paysage institutionnel, en liaison avec tous ses partenaires au sein de PSL mais aussi avec les anciens et la fondation, qui lui apporte un soutien majeur et est en plein développement, dans cette cohérence d'ensemble.

En outre, Frédéric WORMS évoque quelques contraintes, qui seront présentées dans le projet de budget 2023, très positif et répondant à de grands enjeux stratégiques, notamment sur le recrutement. L'ENS-PSL devra toutefois résoudre ses faiblesses structurelles, notamment en matière informatique et d'immobilier. Frédéric WORMS souligne la conscience des défis budgétaires au sein de ceux de la société française en général.

Concernant l'augmentation de 3,5 % du point d'indice des fonctionnaires, qui concerne également les élèves de l'ENS, et sa compensation par le ministère, l'université PSL a décidé de rassembler les réactions des établissements composantes pour porter un discours fort. La ministre a obtenu cette compensation non pour les 6 mois de 2022 mais à partir de 2023, de façon pérenne.

Par ailleurs, l'École connaît de grosses contraintes liées à ses charges énergétiques, qui pèsent très fortement sur le budget 2023. Toutefois, au titre de la confiance dans l'École et de la conscience des défis, Frédéric WORMS souligne que ce projet de budget traduira une dynamique qu'il espère la plus proactive possible, sans occulter les contraintes auxquelles il faudra répondre. Toute l'École, mais aussi PSL et les partenaires, dont la fondation, ont conscience de ces défis. Cette dernière fait partie de ses soutiens très forts mais ne peut remplacer l'État dans ses missions essentielles.

Frédéric WORMS tient à préciser que la présidente et les membres du conseil d'administration incarnent cette dynamique et cette prise de conscience des choses à faire, à défendre, à créer, ainsi que des défis à relever et des contraintes liées aux sujets de société externes et internes, de même que des recherches à mobiliser sur tous ces aspects.

Alain FUCHS souligne que PSL est l'université de l'École normale supérieure, un établissement emblématique car absolument central dans la dynamique de création, et aujourd'hui de stabilisation de PSL. Il témoigne de la reconnaissance de tous les établissements composantes de l'université

et de sa gouvernance vis-à-vis de l'ENS et de ses directeurs successifs, notamment de Marc MÉZARD, qui a été tout à fait déterminant dans cette période compliquée. Cette reconnaissance s'adresse aussi à Frédéric WORMS, qui poursuit cette œuvre en y mettant sa touche personnelle.

Alain FUCHS indique avoir échangé récemment avec un conseiller ministériel, qui comparait l'ENS-PSL à une grande université américaine mais au sein d'Harvard, citant en l'occurrence la Kennedy School pour laisser entendre qu'il l'avait probablement fréquentée. Il s'agit d'une double appartenance et les deux marques, disait-il, ne s'annulent pas mais au contraire, se renforcent l'une l'autre. Alain FUCHS lui a répondu que c'est exactement ainsi qu'il voyait la situation, sauf que PSL n'est pas encore tout à fait Harvard, même si l'ENS l'aide énormément par son prestige et son histoire.

Aujourd'hui, une étape institutionnelle très importante est en train de se dérouler, dans les jours et les semaines qui viennent, à savoir la stabilisation des statuts de l'université PSL sous la forme juridique d'un grand établissement. Il s'agit d'appliquer une ordonnance de 2018, qui a désormais force de loi et prévoit la création des établissements publics expérimentaux (EPE). La pérennisation d'un EPE, c'est-à-dire un regroupement d'établissements conservant leur personnalité morale et juridique, et la sortie de l'expérimentation passent par une demande de l'établissement, puis une évaluation du Hcéres, à l'issue de laquelle un décret paraît. Le projet est actuellement dans les tuyaux administratifs et devrait être publié rapidement.

C'est l'achèvement d'une étape importante car PSL a environ 10 ans et ces années ont été un peu agitées sur le plan institutionnel, mais pas sur le plan scientifique ou de la formation. Le bilan de ce que les établissements ont entrepris ensemble dans ce domaine est impressionnant. En revanche, il n'était pas complètement évident de trouver une forme juridique convenable. On parle aujourd'hui du « modèle » PSL, original à l'échelle française. Il faut dire que l'université française, au cours des âges, n'a pas fait preuve de beaucoup d'originalité et d'inventivité sur son organisation. Ce modèle n'est pas original à l'échelle internationale, car les grandes universités mondiales comportent des *schools*, avec un degré d'autonomie assez important.

À ce propos, Alain FUCHS renvoie à la lecture du rapport du Hcéres, rédigé de façon tout à fait lisible et intéressante par le président du comité. Il est diffusé sur le site de l'université PSL et il serait utile de le publier également sur celui de ses établissements composantes. Il décrit en détail, avec suffisamment de recul, l'intérêt des dispositifs mis en place. La valeur de l'analyse menée par ce comité tient au fait qu'il ne s'est pas uniquement interrogé sur des éléments légaux, qui permettent telle ou telle action, mais plutôt sur le fonctionnement d'ensemble.

Ce rapport conclut que les statuts de PSL, élaborés collectivement, permettent un fonctionnement effectif, dans la vie de tous les jours, de l'université et de ses établissements. Il s'agit d'une façon intéressante de considérer les choses plutôt que de se concentrer sur chacun des articles des statuts, leur rédaction ou leur ordre, comme cela est souvent le cas dans notre pays.

En outre, ce rapport intéressant, et en tout cas positif, précise que la période d'expérimentation est terminée et qu'il est possible de faire en sorte que PSL soit stabilisé. L'université entre ainsi dans une nouvelle phase et n'a plus à justifier son modèle un peu particulier, voire parfois à s'en excuser, lorsqu'il lui était demandé pourquoi il n'a pas été procédé autrement. Il importe de reconnaître que c'était la meilleure façon de faire travailler ensemble des institutions, qui ont parfois des tutelles ministérielles différentes, des histoires différentes, mais partagent un certain nombre de valeurs.

Alain FUCHS évoque ensuite quelques réalisations montrant la valeur ajoutée collective de PSL. Chaque établissement concerné aurait été capable de les accomplir mais sans doute plus difficilement. Il cite en premier lieu le projet PariSanté Campus, consistant à réunir la formation, la recherche et la valorisation avec un secteur d'entreprises, matérialisé aujourd'hui par un bâtiment préfigurateur dans le 15e arrondissement et qui sera, dans quelques années, implanté dans les locaux à restructurer de l'ancien hôpital du Val-de-Grâce. Ce projet est dédié à la santé numérique,

domaine très vaste mais en même temps peut-être un peu restrictif, si l'on s'interroge sur les besoins actuels en matière de santé, qui ne sont pas seulement de l'ordre de la médecine.

L'université PSL commence à travailler sur ce sujet de façon acharnée. Il sera un axe important pour tous les établissements et mobilise l'ensemble des sciences fondamentales pour la santé. L'ENS mène des activités de recherche et de formation très importantes dans ce domaine, comme d'autres établissements tels que Dauphine ou l'ESPCI. PSL, avec l'institut Curie, à travers son centre de recherche de très grande qualité, se lance dans des opérations et installe, dans le bâtiment préfigurateur, de la recherche et des formations. Les autres établissements fondateurs, au sens de la contribution à la formation, à la recherche et à la valorisation, sont l'INSERM et l'INRIA et PSL est la seule université impliquée.

Ce projet d'envergure, très soutenu par le président de la République, a été inauguré par le Premier ministre il y a quelques mois. Son bâtiment est visitable et des colloques et conférences y sont organisés. Ses équipements sont en cours d'implantation et toute l'université PSL, avec ses établissements, est impliquée dans l'installation de Qbio. Anne CHRISTOPHE est ainsi en charge de toutes les difficultés mais également des travaux d'aménagement. Cependant, PSL ne perd pas l'objectif principal, qui vise à proposer un lieu pour les entreprises, nombreuses à avoir répondu et qui ont envie de côtoyer la recherche, d'être auprès des étudiants et des formations. Il s'agit vraiment d'un gros projet collectif, avec un avenir autour de la question des sciences pour la santé.

Dans le même axe, PSL proposera dans les jours qui viennent, toujours avec l'institut Curie, un projet de réponse à un appel à projets du secrétariat général pour l'investissement dans le cadre de France 2030, en vue de la création d'instituts hospitalo-universitaires (IHU). Sans citer Marseille, qui a malheureusement fait l'actualité, il en existe à Strasbourg, remarquable sur le plan du fonctionnement de la science, ainsi qu'à Paris ou à Bordeaux.

Le modèle IHU consiste à accélérer les soins sur un sujet donné de santé, en lien avec l'activité universitaire. Le thème de celui proposé par PSL porte sur les cancers féminins. L'institut Curie gère l'un des centres hospitaliers les plus connus au niveau européen, et peut-être au-delà, pour le traitement du cancer du sein notamment et 70 % de ses patients sont des patientes. PSL participe ainsi à ce beau projet. Alain FUCHS ignore s'il sera lauréat, car la bataille est rude. Toutefois, ce qui est en train de se passer avec l'institut Curie constitue une véritable consolidation d'un projet très important et une piste essentielle pour l'avenir, qui occupera énormément PSL.

Par ailleurs, Alain FUCHS confirme que l'université atteint aujourd'hui une deuxième phase, la saison 2 de Paris Sciences et Lettres, et se trouve dans une situation où la confiance s'est installée car le modèle est enfin validé. PSL ne sera pas identique dans 50 ans et quand le conseil d'université aura deux siècles, comme dans certaines grandes universités internationales, il ne reconnaîtra plus ces statuts. Cependant, aujourd'hui, l'établissement est dans une situation de stabilité, qui s'installe pour un certain temps. La confiance entre établissements et entre chefs d'établissement, auxquels Alain FUCHS rend hommage, est telle qu'ils peuvent véritablement s'attaquer à de grands problèmes.

Pour ce qui concerne la visibilité internationale de PSL, Alain FUCHS souligne qu'elle commence à s'installer, en partie à travers les classements. Il ne les évoquera pas car chacun sait qu'ils suscitent toujours des commentaires. On continue à entendre dire que PSL a été créée pour apparaître dans les classements internationaux, ce qui est une idiotie. Elle y figure et cela contribue, pour les étudiants et les lauréats de ses diplômes, à une forme de visibilité très importante. L'université propose une offre de formation globalisée et tous les diplômes sont PSL, opérés par les établissements composantes. Les anciens élèves de ses écoles pourront valoriser un diplôme de l'université, qui commence à être reconnue internationalement. Tel est l'intérêt de la visibilité et de l'attractivité.

En outre, Alain FUCHS évoque les questions immobilières, très importantes et très compliquées dans Paris, parce qu'il faut faire avec la ville et en même temps avec l'État.

Alain FUCHS souligne également l'importance des sujets budgétaires pour les années qui viennent. Il s'agit notamment de la compensation de l'augmentation du point d'indice, qui n'a pas fait l'objet d'une grande communication de la part de la ministre. Pourtant, elle a accompli un travail considérable.

La question énergétique est également centrale et des nouvelles à ce sujet sont attendues. Sans vouloir anticiper, il faut reconnaître que ces problématiques sont connues de l'administration. Elle fera ce qu'elle pourra dans cette situation de crise. Les discours qui sont tenus touchent à l'utilisation des fonds de roulement, autrefois souvent considérés comme de l'argent qui dort. Toutes les données des établissements seront collectées et présentées, en front uni, à l'État pour montrer qu'ils sont aujourd'hui, quasiment partout, entièrement dédiés à des projets en cours ou pluriannuels. Il est possible qu'au XXe siècle, l'argent y dormait, mais ce n'est plus du tout le cas de nos jours.

Les établissements de PSL travailleront tous ensemble sur ces sujets techniques et pratiques, pas extrêmement passionnants mais très importants. Des informations seront recueillies pour faire en sorte que l'université soit un interlocuteur crédible, notamment en nombre global d'étudiants, et puisse faire valoir ses soucis et ses problèmes. Elle n'est pas la seule dans cette situation mais elle n'a pas non plus à être excessivement pessimiste. Les relations avec les autorités sont tout de même plutôt bonnes actuellement.

Anne BOUVEROT pense que tous peuvent se féliciter du début de la saison 2 de Paris Sciences et Lettres. Il est utile de commencer la séance par ces points d'actualité, pour mettre en perspective la situation de l'École au sein de PSL.

Jean-Yves MÉRINDOL ne peut que se féliciter de voir PSL sortir de la saison 1, qui était un peu longue, et entrer dans une phase qui relève de la vie courante d'un établissement, avec ses aléas naturellement. Par ailleurs, il a relevé dans le rapport du HCÉRES, très globalement positif, des recommandations, notamment sur la mobilité entre établissements dont le niveau est considéré comme un peu inférieur à ce qu'il devrait être, pour employer un euphémisme. Aussi, il voudrait savoir quelles mécaniques sont envisagées, le cas échéant, pour la faciliter, sachant qu'il entend par mobilité, comme le HCÉRES, celle des étudiants, des enseignants et des personnels, ce qui va plus loin que des programmes conjoints. Il s'agit d'une étape supplémentaire, qui bute sur des questions d'envie personnelles mais aussi de différences de statuts et de situations. Jean-Yves MÉRINDOL imagine aisément que ce point n'est pas très facile à traiter.

Par ailleurs, pour avoir présidé une université, au sens classique, et un grand établissement, Jean-Yves MÉRINDOL mesure assez bien, par expérience, les avantages et les inconvénients des deux dispositifs. Un grand établissement est très souple et peut ressembler en bien des points à une université, laquelle n'est pas aussi rigide qu'on le prétend. Toutefois, ils présentent une différence forte : les statuts de l'université relèvent de la décision à une majorité qualifiée du conseil de l'université et ceux d'un grand établissement d'un décret, en règle générale en Conseil d'État. Il se trouve que par une ordonnance de 2018, sa création relève d'un décret simple. Jean-Yves MÉRINDOL ignore ce qu'il en sera si d'éventuelles modifications de statuts doivent passer devant le Conseil d'État. Il n'attend pas de réponse à ce sujet mais le signale pour que chacun ait conscience qu'il s'agira alors d'un jeu plus complexe. Ce n'est plus l'autonomie de l'établissement seul qui joue et celui-ci devra convaincre l'État.

Ainsi, s'agissant de l'établissement que Jean-Yves MÉRINDOL a dirigé, l'État a fait la sourde oreille pendant 10 ans avant d'accepter de considérer la modification de ses statuts. Il suppose que compte tenu de l'importance et de la puissance de PSL, les délais peuvent être raccourcis mais il signale tout de même cette éventuelle limite du grand établissement pour l'avenir. Cette situation pourrait n'intervenir que dans cinq ou dix ans mais elle se produira inévitablement.

Alain FUCHS assure que l'université PSL est parfaitement consciente qu'une modification ultérieure des statuts nécessitera, sans aucun doute, une discussion avec le Conseil d'État. C'est l'inconvénient majeur, si l'on peut dire, car le dialogue avec ce dernier peut se dérouler de façon satisfaisante.

Jean-Yves MÉRINDOL signale que le dialogue devra avoir lieu également avec l'État.

Alain FUCHS l'entend, et ajoute que l'ordonnance de 2018 est passée en Conseil d'État, dont l'accueil, à l'époque, était extrêmement positif. S'agissant de la question de la mobilité, le travail est plus facile sur celle des étudiants que sur celle des personnels car l'ordonnance en question n'inclut pas le volet RH, que le ministère n'a pas souhaité soulever. L'université est donc très limitée sur ce plan. Toutefois, il existe des possibilités et le travail en la matière a commencé, avec des services mutualisés (sports, logements, etc.), placés sous la responsabilité de PSL avec l'accord de tous et auxquels les personnels participent, de façon fonctionnelle, tout en restant rattachés à leur établissement.

Alain FUCHS reconnaît qu'il existe une limite à la mobilité, ce qui oblige à traiter la question des ressources humaines. Toutefois, il est sage de ne pas commencer par ce sujet car le traiter d'emblée engendrerait chez les personnels un certain nombre d'inquiétudes, s'agissant notamment de leur appartenance à leur établissement ou du maintien de son spectre particulier.

Pour ce qui concerne la mobilité étudiante, PSL travaille d'arrache-pied sur la capacité des étudiants à se bâtir un cursus, à travers des mineures, des programmes et formations transverses. Cela nécessite des ajustements techniques, administratifs et du point de vue de la scolarité. Quelques résultats ont déjà été obtenus, tels que des programmes gradués très ouverts sur des mineures transverses, conformément à une demande très forte des étudiants. Faire en sorte qu'ils puissent avoir un choix est une forme de promesse vis-à-vis d'eux.

Clotilde HEINRICH demande si cette pérennisation de l'université en tant que grand établissement conduira à la modification du statut des formations dépendant uniquement de PSL, s'agissant par exemple des licences CPES ou « pour un monde durable », et si elle permettra aux étudiants et étudiantes de bénéficier des droits basiques accordés dans les autres formations. Elle pense notamment au recours en cas de non-admission en master, au dépôt d'un dossier RSE en vue de concilier travail et études, ou aux cursus référents, aux rattrapages ou aux semaines banalisées avant et pendant les périodes de partielles, très répandues dans toutes les autres formations.

Par ailleurs, Clotilde HEINRICH demande si le dispositif pourrait modifier l'importance accordée à la parole des élus. À cet égard, elle rappelle que ceux du conseil d'administration de PSL s'étaient prononcés à trois voix contre et une abstention sur le passage d'EPE à grand établissement. Aussi, elle se demande si la voix démocratique serait davantage prise en compte par l'exécutif de ce nouveau grand établissement. En effet, la plupart des élus au conseil d'administration de PSL et au sein de son Sénat académique se plaignent de la précipitation à procéder à ce changement, puisque le statut d'EPE n'a été en vigueur que quatre ans alors qu'il pouvait être conservé pendant 10 ans.

Jean-Louis HALPÉRIN souhaiterait revenir sur deux points d'inégale importance. Il n'enverra pas un télégramme de félicitations à la ministre et pense qu'aucun de ses collègues ne le fera. En effet, en tant que fonctionnaires d'État, ils sont tous préoccupés par le fait que l'augmentation de leur point d'indice sera, pour l'année 2022, à la charge des établissements et non de l'État. Il voudrait plutôt lui communiquer une protestation.

Concernant la question de la restauration à Jourdan, il transmet le message des usagers, qui se réjouissent des progrès annoncés mais soulignent que d'autres restent à faire. La demande demeure importante pour se restaurer correctement sur leur lieu de travail.

Frédéric WORMS explique que la discussion sur la restauration à Jourdan est en cours. Il n'a nullement affirmé que le travail sur le sujet était parfait ou terminé. La direction a bien conscience de la diversité des facteurs à harmoniser et de la nécessité d'améliorations, notamment sur la prise en compte des aspects durables de l'offre de restauration sur le campus, évoqué au comité des usagers. Ce paramètre n'est pas, pour la direction, une complication mais une priorité. Il n'est pas possible de développer une offre, notamment de distributeurs, si elle crée des problèmes liés aux emballages, par exemple.

Répondant aux questions de Clotilde HEINRICH, Frédéric WORMS fait valoir qu'elles relèvent davantage d'une discussion au sein du conseil d'administration de PSL et il est certain qu'Alain Fuchs et la présidente seront d'accord sur ce sujet. Il s'agissait ici d'un point d'information, qu'il était très important de présenter. Par ailleurs, il pense qu'aucun changement n'interviendra quant au statut des formations suite à la pérennisation institutionnelle des statuts de l'université, la personnalité morale et juridique des établissements composantes étant maintenue au sein de ce grand établissement. Aussi, ces questions peuvent être renvoyées à une discussion institutionnelle dans le conseil pertinent, même si la remontée des débats d'une instance à l'autre est importante, raison pour laquelle Alain FUCHS est membre invité de tous les conseils des établissements composantes.

Alain FUCHS assure que ces questions sont connues et ont été remontées par les élus étudiants. Elles font l'objet d'explications et de débats. Elles sont abordées dans les différentes instances, notamment au conseil d'administration de PSL, qui ne comprend que trois représentants étudiants sur une quinzaine d'élus. Certes, des contraintes légales existent, et il est possible d'en discuter, mais elles dépendent de l'État.

Par ailleurs, Alain FUCHS précise que les licences CPES et PMD ont grade de licence et les diplômes de l'ENS sont de grade master et ne sont pas particulièrement inférieurs aux autres formations.

En conclusion, Alain FUCHS insiste sur le fait que les questions soulevées sont connues et discutées, et les réponses seront apportées, non seulement au conseil d'administration mais également au sein des autres instances.

III. Points administratifs et financiers

1. Dispense de remboursement des sommes dues au titre du non-respect de l'engagement décennal

Myriam FADEL explique que cinq demandes de dispense ont été formulées et signale que le dossier n° 3 est retiré, grâce à la vigilance des élus étudiants au sein de la commission de suivi de l'engagement décennal, qu'elle remercie. En effet, la situation de la personne concernée n'est pas stabilisée, notamment au titre de son inscription à Pôle emploi.

Quatre demandes de dispense partielle, de l'ordre de 30 %, 40 % et 50 %, sont donc soumises à l'avis du conseil d'administration, suite à une réunion de la commission de suivi de l'engagement décennal tenue en juin dernier. Aucune alerte particulière n'est à signaler sur ces dossiers, les services compétents s'efforçant d'obtenir un maximum de pièces justificatives.

Myriam FADEL rappelle qu'une fois l'avis du conseil d'administration recueilli, le directeur de l'École notifiera les décisions prises sous forme d'arrêtés.

Clotilde HEINRICH signale que M. COLOBERT a transmis à Mme FADEL la modification d'un des dossiers soumis car depuis octobre 2021, la situation examinée par la commission n'est plus d'actualité. Il semble invalide juridiquement de statuer, au sein du conseil d'administration, sur un cas qui n'est plus exact.

Myriam FADEL rappelle que ce point a fait l'objet de son propos liminaire : elle a indiqué que le dossier n° 3 était retiré et a remercié les élus étudiants pour leur vigilance.

Concernant le dossier n° 5, **Marie PITTET** estime qu'un ingénieur logiciel doit se trouver en situation de rembourser, d'autant que les motifs invoqués sont la pénurie de postes universitaires et la nécessité d'enchaîner des post-doctorats. En outre, il lui est accordé une dispense de 50 %, ce dont ne bénéficient pas les autres demandeurs, dont le niveau limité des revenus paraît plus avéré.

Myriam FADEL précise que la proposition de dispense a été validée par la commission de suivi de l'engagement décennal. Le taux conséquent proposé est lié au niveau des revenus indiqué par l'intéressé. L'appréciation s'effectue toujours sur dossier, en l'occurrence, sur la base notamment des avis d'imposition.

Frédéric WORMS ajoute que les services de l'École ont établi une synthèse des avis de la commission depuis sa création et disposent à présent d'une sorte de barème, qui n'a rien de mécanique et n'est pas appliqué comme un algorithme. Cependant, il donne des repères permettant d'ajuster les taux. En l'occurrence, les revenus de cette personne se situent dans la fourchette de ceux qui conduisent à arbitrer, en général, pour une dispense de 50 %.

Xavier LAZARUS note que cette personne exerce dans la filiale roumaine d'une multinationale allemande. Il voit donc mal quelle externalité positive pour l'État français peut résulter du financement par ce dernier de ses études. Par ailleurs, rechercher un poste au CNRS en tant qu'informaticien est compliqué et c'est se donner peu de chances de réussir. Le domaine relève plutôt de l'INRIA, qui a énormément de difficultés à trouver des ingénieurs de développement. Il ne s'agit peut-être pas de chercheurs permanents mais l'État français est un énorme employeur de ressources informatiques et comme tout le monde, il ne parvient pas à recruter sur le marché actuel. Ce demandeur a donc fait le choix réel, et non subi, de ne pas travailler pour l'État et de ne pas respecter son engagement décennal. Qu'elle puisse sortir est la moindre des libertés, mais qu'elle s'acquitte de sa dette est la moindre des choses.

De ce fait, Xavier LAZARUS se dit choqué par le profil de l'intéressé, constatant qu'il bénéficie de la même décote qu'une personne entrée dans les ordres. Le niveau de ses revenus est peut-être faible mais il a été formé dans un pays coûteux et a choisi de travailler dans un pays *low cost*, la Roumanie.

Xavier LAZARUS répète que cette personne a décidé de ne pas travailler pour la fonction publique. Or le conseil d'administration n'est pas censé assumer ce genre de choix de vie. Dans ces conditions, ce serait certes une mauvaise idée de demander à l'intéressé de rembourser alors qu'il n'en a pas les moyens mais un étalement semble plus judicieux qu'un abandon de la dette. Et surtout, cette décision enverrait un message. Les personnes exerçant dans le domaine de l'informatique n'ont pas de problème d'emploi en France et peuvent travailler pour l'État. Si elles ne le font pas, c'est qu'elles veulent une autre vie et dès lors, il leur revient de payer.

Aujourd'hui, personne dans les grandes entreprises publiques, ou à Bercy par exemple, ne réussit à trouver des informaticiens. Pour sa part, Xavier LAZARUS ne voit pas la différence entre un travail pour une société allemande et un travail pour Bercy, d'autant que cette personne ne fait pas de la recherche en Roumanie. Il se permet également de souligner la morale derrière ce dossier, dont il faut peut-être tenir compte.

Anne BOUVEROT relève un certain nombre de réserves sur ce dossier.

S'agissant du premier dossier, **Nicolas CHÉRON** précise qu'il a beau être profondément athée, il place la quête de spiritualité hors du monde de l'entreprise. Aussi, il aurait tendance à opter pour une exonération totale de remboursement pour cette personne intégrant une communauté religieuse. Il votera donc contre l'avis de la commission.

Marie PITTET signale que des dossiers de ce type ont déjà fait l'objet de débats au sein du conseil d'administration, qui avait été assez contrarié. Il est indiqué dans l'avis de la commission que cette dispense est proposée *« en regard des revenus et du patrimoine déclarés ».* Une personne faisant partie d'une communauté religieuse ne dispose pas de revenus mais il n'y a aucune raison que son patrimoine revienne à cette dernière, alors que l'État a payé ses études et ne sera pas remboursé. Ce point de vue peut être contesté mais un précédent conseil d'administration avait renvoyé l'examen d'un dossier similaire à la séance suivante. Marie PITTET constate qu'il est désormais proposé de considérer également le patrimoine. Elle comprend parfaitement que l'on reste opposé à ce genre de dispense.

Jean-Yves MÉRINDOL remarque que s'il est parfois difficile de trouver des emplois dans la recherche et l'enseignement supérieur dans certaines disciplines, cela l'est encore plus pour la théologie. En effet, il n'existe en France que deux facultés publiques dans ce domaine.

Par ailleurs, un autre dossier émane d'une personne s'étant aperçue, dans le courant de ses études, que la vocation qui l'avait amenée à l'École avait disparu et qu'elle voulait embrasser un métier artistique. Aussi, il s'enquiert de processus ou dispositifs particuliers au sein de l'ENS permettant de proposer aux élèves dans une telle situation de continuer leurs études, tout en les sortant du système d'obligation décennale. Elles font un choix logique et l'École pourrait peut-être aider à ce qu'il soit le plus simple possible pour éviter de retrouver le problème quatre ou cinq ans plus tard, lorsqu'elles sont sorties de l'établissement.

Laurence ENGEL juge intéressant pour le conseil d'administration d'avoir connaissance de la grille ou des repères évoqués par Frédéric WORMS. Cela lui permettrait de comprendre comment la commission se prononce.

Frédéric WORMS explique que la grille constitue une rétrospective de cas individuels, servant de repères informels. Il est tout à fait disposé à la partager avec les membres du conseil d'administration, à titre de document interne, pour éclairer ses avis sur ces sujets. Cependant, elle n'a rien de contraignant.

Concernant le dossier n° 5, Frédéric WORMS précise qu'aucune dispense de remboursement n'est proposée mais un taux pour une dispense partielle. La commission tient également ce genre de discussion très fine et il est vrai qu'il convient de moduler selon les secteurs, les opportunités et les besoins publics dans tel ou tel domaine. Frédéric WORMS entendrait donc très bien que le conseil d'administration propose une mesure un peu plus stricte pour ce cas. La commission n'a pas appliqué des critères mécaniquement mais a mené son analyse en fonction des revenus, du contexte, etc. Il ne s'agissait certainement pas d'indiquer à cette personne qu'elle est « dans les clous ». Ce n'est pas une question de principe mais de degré. Quoi qu'il en soit, il a été très intéressé par les remarques formulées ce jour.

Sur le plan qualitatif, les choix opérés ne dispensent pas de l'engagement décennal. Quel que soit le parcours, l'État considère qu'un élève stagiaire l'a pris et par sa formation à la recherche, doit contribuer ensuite au service public en France. Les étudiants sont donc conseillés, dans cette perspective, sur les débouchés possibles. Ainsi, l'École les alerte sur des miroirs aux alouettes dans certaines professions. En effet, certains secteurs privés exploitent quelque peu les normaliens. Frédéric WORMS pense notamment à l'édition. Il existe vraiment des pièges classiques et reconnus. Toutefois, la commission est assez souple quand elle rencontre des personnes qui pourraient exercer, par exemple, dans une radio. Toutes sortes de circonstances dans les métiers artistiques ou certaines associations peuvent faire que l'on se trouve à la frontière du public et du privé. La

direction y est donc très attentive et la raison principale de la mise en place du pôle carrières est d'assurer le suivi du tutorat et de la vie étudiante et d'assumer les carrières de tous les étudiants et élèves de l'École.

Frédéric WORMS souligne que la direction a vraiment besoin d'un avis précis sur ces dossiers. Si les membres du conseil ont des propositions, il les invite à en faire part afin qu'elles puissent être soumises au vote.

Anne BOUVEROT propose de procéder au vote sur le premier dossier.

Nicolas CHÉRON précise qu'il votera contre mais les administrateurs dont il porte la procuration se prononcent favorablement.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve le dossier 2021-414.			
Nombre de votants : 22	**Pour : 18**	**Contre : 1**	**Abstentions : 3**

Anne BOUVEROT propose de mettre au vote le deuxième dossier.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve le dossier 2021-869.			
Nombre de votants : 22	**Pour : 22**	**Contre : 0**	**Abstentions : 0**

Anne BOUVEROT rappelle que le troisième dossier est retiré et propose de mettre aux voix le quatrième.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve le dossier 2021-317.			
Nombre de votants : 22	**Pour : 22**	**Contre : 0**	**Abstentions : 0**

S'agissant du cinquième dossier, **Barthélémy FAYE** n'a pas très bien compris les commentaires de Frédéric Worms selon lesquels il n'y aurait pas de dispense.

Frédéric WORMS explique qu'en premier lieu, il convient de poser la question de principe, de savoir si le dossier relève de la rupture de l'engagement décennal. Si la réponse est négative, la dispense est totale. En l'occurrence, le dossier relève d'une rupture et un remboursement sera donc exigé. S'ouvre ensuite la question de la proportion de la dispense accordée, en fonction des revenus de l'intéressé. Enfin, il est également possible de moduler l'étalement du remboursement.

Anne BOUVEROT signale la proposition de Xavier LAZARUS visant à rejeter la demande de dispense et à envisager un étalement du remboursement, des modulations pouvant être définies. Elle demande si le conseil d'administration doit solliciter la commission pour réévaluer le dossier ou s'il convient d'adopter les suggestions de l'instance.

Frédéric WORMS précise que le conseil d'administration a trois propositions possibles :

- maintenir la proposition d'une dispense de 50 % soumise par la commission de suivi de l'engagement décennal ;
- rejeter totalement cette proposition ;
- trouver une solution intermédiaire.

Frédéric WORMS précise qu'il arrive à la commission de proposer le remboursement de 60 % ou 70 % de la somme due.

Anne BOUVEROT observe que le dossier pourrait également être renvoyé devant la commission mais elle ignore son degré d'urgence.

Myriam FADEL explique que le dossier sera soumis à la signature du directeur de l'École, auquel il revient de tenir compte de l'avis rendu par l'instance. Il peut alors décider d'un réexamen en commission, auquel cas le dossier sera à nouveau présenté au conseil d'administration.

Frédéric WORMS comprend que la présidente propose le réexamen du dossier par la commission.

Anne BOUVEROT pense que certains administrateurs voteront contre ou s'abstiendront sur ce dossier n° 5. Avant de le soumettre au vote, elle souhaitait s'enquérir d'éventuelles suggestions. Elle a cru comprendre que Xavier Lazarus proposait un étalement plutôt qu'une dispense.

Xavier LAZARUS considère que l'étalement rend acceptable la mesure, par rapport au salaire. Par ailleurs, la difficulté en France tient au coût fiscal. La personne rembourse de sa poche et l'entreprise paie entre deux et trois fois plus. D'autres écoles acceptent la substitution par l'employeur, ce qui permet de récupérer le dû avec un coût moins important. Cela rend la situation beaucoup plus digeste pour les employeurs, qui profitent en réalité de la formation. Toutefois, en l'occurrence, le problème se pose peut-être moins, la personne résidant à l'étranger.

Anne CHRISTOPHE précise que l'étalement est systématiquement proposé. La durée théorique globale du remboursement est calculée sur la base d'un versement de 10 % des revenus mensuels. Dans le cas présent, elle atteindrait 15 ans, ce qui est tout de même très long. En outre, elle comprend que Xavier Lazarus suggère de faire payer l'entreprise.

Xavier LAZARUS explique que Polytechnique, par exemple, dispense de tout paiement les premières années. En effet, 10 % du salaire d'embauche n'équivalent pas à 10 % du salaire à quatre ans. Cette période de franchise permet d'ailleurs aussi de faire un aller-retour privé-public, avant de négocier une éventuelle dispense partielle.

En outre, il existe une faculté de substitution, où l'établissement calcule en salaire brut chargé tout compris alors que la personne compte en salaire net. Le paiement de 10 % du salaire sera encore plus rapide s'il est pris en charge par l'employeur, car les charges ne sont pas comprises, ce qui rend la mesure beaucoup plus digeste. Il faudrait donc vérifier si un tel mécanisme peut être envisagé.

Enfin, il faut tenir compte d'une situation différente quand les intéressés exercent à l'étranger. Dans le cas présent, il n'y a aucune création de valeur économique pour le pays, dont le retour en externalité positive. L'État français n'enregistre même pas de bénéfice indirect pour avoir formé cette personne. Elle est partie à l'étranger et a choisi un pays où les salaires sont bas. On pourrait comparer son cas à un étudiant formé à Harvard qui demanderait le remboursement de ses frais de scolarité parce qu'il s'est installé en Roumanie. Son salaire est bas parce qu'il s'agit d'un pays *low cost* mais si elle déménage l'an prochain en Allemagne, l'École n'y pourra rien.

Aussi, proposer un étalement prenant en compte 15 % ou 20 % du salaire doit inciter l'intéressé à faire en sorte que celui-ci augmente. La rémunération de tous les informaticiens progresse d'ailleurs beaucoup chaque année, contrairement à celles d'autres personnes qui exercent dans des secteurs présentant un levier de négociation de carrière. L'École et la collectivité sont prêtes à assumer ces choix, vraiment différents du cas à l'examen.

Laurence ENGEL convient que la question des externalités positives est très importante. Le conseil d'administration ne peut à la fois s'inquiéter du fait que l'État investisse et ne pas tenir compte de la

« fuite des cerveaux », comme le dit élégamment la presse. *A contrario*, il ne peut pénaliser des personnes travaillant dans le secteur privé ou non, affilié intellectuellement ou symboliquement à ce que l'on imagine être la sphère de Normale Sup, comme l'édition, le monde de la culture, alors qu'elles seraient néanmoins utiles socialement, en externalité positive, à l'État français, qui a assuré le financement de leur formation. Il convient de considérer leur avantage comparatif par rapport à d'autres choix, qui sont personnels.

À cet égard, Laurence ENGEL se demande si l'École peut envisager des clauses de revoyure sur ces sujets. Il est vrai qu'une durée de 15 ans est très longue, mais ni l'École ni l'État ne sont là pour 15 ans seulement.

Stéphane POULAIN précise que la prise en charge du remboursement par les employeurs intervient de façon très marginale, en comparaison de Polytechnique ou d'autres établissements. Il a connu ces cas deux ou trois fois depuis son arrivée à l'École. Par ailleurs, elle est mise en œuvre très tardivement, parfois seulement lorsque l'arrêté demandant le recouvrement est pris par le directeur. Le cas échéant, l'École accepte sans difficulté le remboursement proposé par l'employeur.

Frédéric WORMS souligne que l'une des fonctions du futur responsable du pôle carrières de l'École visera à informer et anticiper, avec les élèves, les négociations avec les employeurs. Son suivi s'étendra *a minima* jusqu'au post-doctorat et il sera en contact avec les élèves jusqu'à la fin de leur thèse afin de les aider à négocier le remboursement de l'engagement décennal avec les employeurs. Il s'agira d'éviter les multiples relances de la commission de suivi de l'engagement décennal et des services. De ce point de vue, ce pôle carrières est absolument essentiel.

Frédéric WORMS assure également qu'il tiendra le plus grand compte de l'avis que rendra le conseil d'administration.

Marie PITTET juge ce dossier symboliquement assez intéressant, car accorder une dispense dans ce genre de cas, qui relève d'un choix personnel et non du manque de possibilités de trouver un emploi en France, revient à fragiliser grandement le statut d'élève, déjà contesté par certains. Cela montre, en quelque sorte, que l'on peut profiter du système. Le débat peut se tenir quant à l'opportunité de garder des élèves mais en tout cas, dans la situation actuelle, cela fragilise vraiment leur discours.

Frédéric WORMS réitère qu'il tiendra le plus grand compte d'un rejet éventuel de la dispense partielle par le conseil d'administration. Il répète toutefois qu'il ne s'agit ici en aucun cas d'une proposition de dispense totale car ce cas relève pleinement de la rupture de l'engagement décennal.

Anne BOUVEROT juge les commentaires sur ce cas intéressant et très pertinents. Elle propose de voter sur le principe de ce dossier, sachant que le directeur et ses services prendront en compte ces remarques et adopteront une solution différente, avec un étalement des remboursements et probablement une revoyure sur leur montant. Il est difficile de décider au sein de ce conseil d'administration de ce que sera exactement cette proposition, mais le directeur s'engage à tenir compte de l'avis de l'instance et des observations pertinentes de ses membres, avant de statuer sur ce dossier.

Xavier LAZARUS estime compliqué de voter sur des dispositions que le conseil d'administration ne connaît pas. Aussi, il suggère de se prononcer en premier lieu sur le principe d'une dispense, même partielle, et le cas échéant, de laisser toute latitude au directeur en ce qui concerne l'étalement et la modulation. À cet égard, il rappelle que diviser en 10 ans ne signifie pas diviser en dix parts égales. Comme observé dans d'autres établissements, les remboursements commencent par des montants relativement faibles pour croître par la suite. Une clause de revoyure pourrait être prévue, de même qu'une information du conseil d'administration.

Anne BOUVEROT soumet au vote le principe d'une dispense sur ce dossier, sans montant spécifique, laissé à l'appréciation du directeur et de ses équipes. Par ailleurs, elle propose qu'une information sur la décision qui aura été prise soit prévue lors du prochain conseil d'administration.

Jean-Louis HALPÉRIN demande que lors de votes distincts, les voix favorables soient également comptées, afin que les élus puissent les reporter dans leur compte rendu officieux à destination des mandants.

Anne BOUVEROT y consent.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration rejette le principe d'une dispense de remboursement du dossier 2021-837.			
Nombre de votants : 22	**Pour : 6**	**Contre : 15**	**Abstentions : 1**

2. Indemnisation des jurys de concours – revalorisation du taux des copies

Frédéric WORMS rappelle que depuis plusieurs années, en accord complet avec les revendications des membres des jurys, l'École porte la demande d'une revalorisation de la rémunération de la correction de copies. Elle est régulée par un paragraphe spécifique du décret régissant ces indemnisations pour les ENS et son plafond était fixé, depuis très longtemps, à 7 euros bruts par copie, soit 5,70 euros nets, y compris pour les copies exigeant plus d'une heure de travail. La demande de revalorisation s'accompagne d'une sollicitation visant à l'abonder financièrement.

Les ENS ont obtenu une réponse partiellement favorable sur le principe de la revalorisation. Cependant, le plafond est moindre que celui souhaité, à savoir le doublement de l'actuel. L'État a décidé d'une rémunération de 9,80 euros par copie, soit une augmentation notable, correspondant, pour nombre de copies, à un montant supérieur à la prime imputée sur le budget de l'École. Comme l'agent comptable l'a rappelé à plusieurs reprises, celle-ci n'était pas conforme à ce que peut faire un établissement, car elle ne rémunère pas des vacations.

L'École est donc heureuse de cette formalisation légale et de cette hausse partielle mais frustrée qu'elle ne soit pas supérieure, même si le plafond devait être atteint en plusieurs temps. En outre, l'État permet de l'adopter dès 2022, mais comme pour la compensation du point d'indice, elle sera imputée sur le budget de l'établissement, ou de la banque d'épreuves des concours concernés. L'ENS demeurera très vigilante sur la contribution de l'État les années suivantes.

Il est donc proposé au conseil d'administration d'accepter le principe de cette revalorisation et l'augmentation de la rémunération à 9,80 euros par copie pour toutes les épreuves Lettres et pour celles d'une durée de 6 heures en Sciences, suite à des discussions très précises et à une véritable réflexion commune avec les jurys sur la question.

Nicolas CHÉRON relève qu'il siège au conseil d'administration depuis trois ans et confirme que celui-ci a toujours évoqué ce point. Il est assez déçu par la décision du ministère, qui en trois ans accouche d'une rémunération inférieure au SMIC horaire de 11 €, pour des copies dont la correction demande plus d'une heure et est effectuée par des personnes hautement qualifiées. Il s'agit d'un petit pas, fortement insuffisant. Aussi, il s'abstiendra sur cette délibération.

Anne BOUVEROT demande si cette abstention est également valable pour les pouvoirs que porte Nicolas CHÉRON.

Nicolas CHÉRON le confirme.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la grille tarifaire intégrant les augmentations suivantes :

- **copies des concours A/L et B/L : 9,80 € ;**
- **copies des épreuves de 6 heures des concours scientifiques : 9,80 €.**

Nombre de votants : 22 Pour : 18 Contre : 0 Abstentions : 4

Anne BOUVEROT admet que l'on puisse regretter que la revalorisation ne soit pas supérieure, mais c'est tout de même une très bonne nouvelle.

3. Délégation au directeur du pouvoir d'approbation des conventions de transaction

Anne BOUVEROT rappelle que ce sujet a été abordé lors du précédent conseil, qui en avait approuvé le principe. Il s'agit à présent d'une proposition plus spécifique.

Myriam FADEL rappelle que l'autorisation de transiger est octroyée au directeur, par délégation de pouvoir consentie par le conseil d'administration pour un montant maximal de 2 500 €. Lors de la précédente séance, il avait été demandé au conseil de porter ce seuil à 30 000 € pour une affaire en cours et il avait été convenu de proposer par la suite une augmentation dite « générique », sur l'intégralité de la thématique des transactions et protocoles d'accord.

Il est ainsi proposé d'élever le seuil d'autorisation consentie au directeur de 2 500 € à 100 000 €. Il a été calculé sur la base de seuils existants, par exemple 50 000 € à l'École normale de Lyon, 3 M€ à l'École normale de Saclay, 100 000 € à l'université PSL et 150 000 € à l'université Paris Cité.

Il convient de souligner que cette délégation de pouvoir est octroyée par le conseil d'administration au directeur en vue d'éteindre un litige, avec des concessions réciproques entre les parties, par la conclusion d'un protocole d'accord. Elle doit faire l'objet d'une information sur les décisions prises. À cet égard, il convient de préciser que l'École rencontre une difficulté propre et intrinsèque à tout protocole transactionnel, à savoir la confidentialité. Il sera donc rendu compte au conseil d'administration de la mise en place d'une transaction inférieure ou égale à 100 000 €, mais dans les conditions de confidentialité qui s'imposent aux parties.

Clotilde HEINRICH demande des précisions sur les actions types qui pourraient être concernées par cette délégation.

Marianne LAIGNEAU note que les transactions ne sont pas si fréquentes et souhaite connaître le nombre de celles passées durant les 10 ans de mandat de Marc MÉZARD, par exemple.

Marie PITTET formule une remarque de forme, touchant à une question juridique. Elle avait suggéré, lors de la précédente séance, de voter un avenant à la décision de 2019 relative à plusieurs délégations données au directeur. Il est proposé aujourd'hui d'approuver, un peu hors sol, cette délégation « de compétence », et non de pouvoir, ce qui n'est pas tout à fait la même chose. Aussi, elle demande ce que devient la délibération de 2019 : soit elle n'est plus valide et tous les autres pouvoirs tombent, soit elle l'est encore et il en résultera l'existence de deux textes contradictoires.

Il avait été proposé, à la précédente séance, d'approuver un avenant portant le seuil à 30 000 €. Le conseil d'administration pourrait en adopter un autre, fixant celui-ci à 100 000 €, ou se prononcer sur une nouvelle délégation. Cependant, sa position ne peut rester entre les deux textes.

Myriam FADEL précise que les transactions peuvent porter sur n'importe quel type de litige. S'agissant du seuil extrêmement élevé fixé par Saclay, il était lié à des opérations de construction

représentant environ 3,8 % du budget de l'établissement. En outre, elle n'a pas retrouvé de transactions conclues par l'École sur les cinq dernières années.

Jean-Louis HALPÉRIN suppose que l'École a peut-être perdu des procès et s'est tout de même entêtée.

Myriam FADEL pense qu'elle en a gagné. Elle confirme que l'objet de la transaction consiste à éviter un long procès onéreux, avec une issue incertaine. Par ailleurs, elle souligne qu'elle n'a pas suffisamment d'antériorité pour savoir sur quels domaines portaient les éventuelles transactions de l'École. En termes de prospective, elle mentionne les prochains sujets importants qui pourraient en faire l'objet, liés à l'inflation et à la facture énergétique et concernant des travaux.

Myriam FADEL précise que le terme délégation de compétence emporte la délégation de signature comme la délégation de pouvoir. En l'espèce, il s'agit d'une délégation de pouvoir consentie ès fonction, qui traverse la vie de l'institution et reste valide.

Enfin, Myriam FADEL souligne qu'il s'agit de modifier exclusivement le seuil des transactions et non toutes les délégations consenties par délibération de 2019.

Marie PITTET suggère, dans ce cas, de modifier la proposition soumise au conseil d'administration.

Myriam FADEL se propose de préciser que les autres dispositions de la délibération n° 27 du 3 juillet 2019 restent inchangées.

Marie PITTET pense qu'il est préférable de soumettre au conseil d'administration la proposition de modifier tel ou tel article de la délibération de pouvoir.

Myriam FADEL en convient tout à fait.

En l'absence d'autres remarques, **Anne BOUVEROT** propose de procéder au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration délègue au directeur sa compétence pour l'approbation des conventions de transaction d'un montant inférieur ou égal à 100 000 €.			
Nombre de votants : 22	**Pour : 22**	**Contre : 0**	**Abstentions : 0**

IV. Points ressources humaines

1. Actualisation de la liste des fonctions éligibles au volet C2 du RIPEC (vote)

Laurent BEAUCHET rappelle que lors de la séance du 11 mars 2022, il avait présenté au conseil d'administration le régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs (RIPEC). L'instance s'est prononcée, lors de sa réunion du 7 juillet, sur le principe de répartition de son volet fonctionnel C2. La direction souhaite aujourd'hui actualiser la liste des fonctions éligibles ainsi que l'enveloppe budgétaire associée. Le comité technique du 6 octobre 2022 a rendu un avis favorable sur ce dossier, par 8 voix pour et 2 abstentions.

Frédéric WORMS précise que plusieurs fonctions font l'objet d'une indemnisation pour les enseignants-chercheurs qui les occupent, sous la forme de cette prime. Certains points sont encore en discussion, notamment s'agissant de l'éligibilité des directrices et directeurs des études des départements ou de l'harmonisation des montants attribués. Il ne s'agit pas ici de revenir sur l'ensemble des points mais uniquement d'approuver l'ajout de deux nouvelles fonctions, au cas où

elles seraient assurées par des enseignants ou enseignants-chercheurs : la direction de la vie étudiante et la direction du pôle carrières étudiants.

Stéphane PATIÈS-GORIZZA souhaite connaître la raison des différences de montants attribués en fonction des départements.

Clotilde HEINRICH demande si ces primes prennent en compte ou compensent la revalorisation du point d'indice et s'il existe un lien entre les deux.

Frédéric WORMS indique qu'elles sont indépendantes. Les primes couvrent des engagements et des missions spécifiques des collègues dans un service de l'École, à un titre ou à un autre. Il rappelle que leur application et leur montant ont été votés par les instances restreintes, en fonction de la taille des départements et de différents critères très précis. La direction d'un énorme institut est différente de celle d'un département modeste en nombre, même si les charges sont lourdes pour tous. Lorsque l'État a introduit le RIPEC, l'ENS a choisi de conserver les dispositifs déjà établis pour ne pas tout changer en même temps. Les barèmes existants ont donc été maintenus. Cependant, une réflexion sera engagée sur l'harmonisation.

Stéphane PATIÈS-GORIZZA souhaitait mettre en exergue l'effet d'escalier, avec des montants s'échelonnant de 3 000 € à 5 000 €, voire 9 000 €.

Valérie THEIS confirme que ces différences sont liées à la taille des départements.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve l'actualisation des principes de répartition et de la liste des fonctions et responsabilités concernées par le volet fonctionnel C2 du RIPEC.

Nombre de votants : 22 Pour : 19 Contre : 1 Abstentions : 2

2. Point sur la mise en œuvre du plan égalité hommes-femmes

Laurent BEAUCHET présente un diaporama de synthèse annexé au procès-verbal.

Frédérique FLECK relève que des écarts de rémunération liés aux primes ont été évoqués. Pour sa part, elle pense que le diagnostic tiré tient surtout à la nécessité de vérifier l'accessibilité des projets aux femmes et de s'assurer de l'absence de biais de genre dans leur évaluation. Cette piste peut être intéressante mais elle a le sentiment que cela ne changera pas grand-chose, la disparité venant peut-être du fait que les femmes ont souvent une charge familiale importante les empêchant de s'impliquer autant que les hommes. Si tel est le problème de fond, il convient de s'interroger sur l'existence de primes, par opposition à la rémunération fixe, surtout si elles sont inégalement distribuées. Frédérique FLECK ignore lesquelles sont envisagées dans ce document, en lien avec ces projets de recherche, mais le problème est peut-être à prendre différemment.

Par ailleurs, Frédérique FLECK n'a pas l'impression que la réglementation sur l'aménagement des horaires des femmes enceintes, notamment des enseignantes ou enseignantes-chercheuses, soit réellement appliquée. Elle note que Nicolas Chéron croit se souvenir qu'il est possible d'instaurer cette mesure à l'ENS, pas de manière automatique mais sur demande. Or les femmes qui ont des horaires fixes partent normalement plus tôt chaque jour. S'il faut réclamer cet aménagement, il sera nécessairement peu appliqué car il faudrait que les intéressées soient informées de cette possibilité, ce qui n'est pas toujours le cas. Et même si elles connaissent ce droit, elles peuvent ressentir une certaine pression, qui n'est d'ailleurs pas forcément exercée par les autres. Elles ne feront pas la demande pour ne pas compliquer la situation de leur équipe. En effet, cela implique de revoir l'emploi du temps, de trouver des vacataires, de confier des cours supplémentaires à des collègues qui ne seront pas nécessairement rémunérés, etc. Dans d'autres universités, dès que le service RH

réceptionne le document indiquant que la personne est enceinte, il contacte le département et l'oblige à appliquer cette loi et à réviser l'emploi du temps pour que ce droit soit respecté. Frédérique FLECK pense que ce serait la bonne façon d'agir.

S'agissant des actions 3 et 4 prévoyant d'alléger la charge de travail au retour du congé de maternité, Frédérique FLECK note qu'elles sont en cours ou envisagées et s'en félicite. Il faudrait les mettre aussi en œuvre pour les BIATSS.

Frédérique FLECK approuve également très vivement l'action n° 7 consistant à sanctuariser une enveloppe budgétaire en vue du remplacement des femmes partant en congé de maternité. Une telle mesure est vraiment importante pour éviter de générer des tensions entre collègues. À cet effet, il semble nécessaire que les sommes correspondantes soient versées dans les départements et les services concernés et de les accompagner avec des supports de poste. Ainsi, une action est envisagée visant à donner aux enseignantes-chercheuses trois mois de congé au retour du congé de maternité. Cela induit une absence totale d'un semestre et une difficulté encore plus grande pour la combler avec de simples vacations. Il faudrait prévoir systématiquement un demi-ATER pour les absences de six mois.

Enfin, Frédérique FLECK suggère d'allonger aussi légèrement le congé de paternité pour favoriser l'implication des hommes.

Nicolas CHÉRON rejoint ces propositions, en particulier la dernière concernant l'allongement du congé de paternité. Il avait émis cette remarque il y a un an et continue de penser qu'il s'agit d'une bonne idée. Ce congé est passé à 25 jours mais reste insuffisant. De même, la réduction du service d'enseignement au retour de congé de maternité pourrait aussi s'appliquer aux pères, pour qu'ils puissent s'impliquer davantage dans la sphère privée. Nicolas CHÉRON pense que ces petites mesures sont très faciles à mettre en œuvre.

Laurence ENGEL se dit surprise par la part relative dans le plan d'action des engagements sur la circulation de l'information et tout ce qui vise à favoriser la prise de conscience. Peu sont chiffrés, notamment sur les questions de sensibilisation à l'égalité entre les femmes et les hommes, en incitant les femmes à demander des promotions. C'est presque étrange. Il en est de même en matière de rémunération.

En ayant la charge au sein de son institution, qui essaie de procéder de manière proactive, Laurence ENGEL sait à quel point ces aspects sont compliqués mais ils sont centraux. L'échéance du plan étant fixée à 2023, elle suppose que l'École commence d'ores et déjà à réfléchir au contenu du prochain, avec des engagements chiffrés, tangibles d'une certaine manière.

Frédéric WORMS remercie les administrateurs et administratrices pour leurs remarques et Laurent BEAUCHET et tous les services pour le travail accompli. Il pense qu'il y a lieu de bien repérer ce qui dépend de l'École. Ainsi, les grilles salariales de la fonction publique sont fixes et les promotions, d'une manière générale, ne dépendent pas de l'établissement. Lorsque celui-ci procède à des arbitrages, le critère de l'égalité entre les hommes et les femmes est pris en compte. Ainsi, s'agissant du repyramidage proposé par le ministère, celui-ci avait attribué des quotas de promotion pour les disciplines avec peu de professeurs ou maîtres de conférences. Dans ce cadre, l'ENS a opté pour le genre en tant que premier critère alors que de nombreux maîtres de conférences HDR hommes restent sans promotion facile, voire bloqués.

De tels aspects ne sont pas toujours chiffrables *a priori*. L'École se fixe effectivement des objectifs plus qualitatifs que quantitatifs, en faisant intervenir ce critère chaque fois que la promotion dépend de sa décision. Quantitativement, les marges de manœuvre résident dans les primes, justement parce qu'elles dépendent de l'établissement, contrairement aux salaires.

Frédéric WORMS souligne qu'il a été indiqué que 30 % de contrats de recherche sont attribués à des femmes. Implicitement, cela signifie que c'est insuffisant et que l'École pourrait viser au moins 50 %. Il est vrai qu'il faudrait peut-être le préciser dans le document.

Valérie THEIS signale que ce critère a été très important dans les choix de l'École en ce qui concerne la campagne 2022 d'avancement de grade pour les maîtres de conférences, qui a été votée par le CA restreint du 27 juin.

Frédéric WORMS insiste sur le fait que d'une manière générale, ce critère intervient dans tout ce qui dépend de l'École. Cela peut paraître insuffisant dans l'absolu mais ces actions sont tout de même très fortes lorsqu'elles sont mises en œuvre et affichées comme une politique de prise de conscience et d'information générale.

Par ailleurs, Frédéric WORMS pense que deux points pourront être discutés très concrètement et pris en compte pour la suite : la prise de contact avec les départements lorsque l'une de leurs membres est enceinte et le congé de paternité. Il invite les administrateurs à faire part de leurs remarques sur ces sujets, en amont de ce débat. S'agissant des objectifs quantitatifs, il faudrait déterminer les items sur lesquels ils pourraient être formulés.

Anne BOUVEROT se félicite de cette synthèse et de la bonne prise en compte des observations des membres du conseil d'administration.

Laurent BEAUCHET précise que l'enveloppe sanctuarisée a été présentée à plusieurs reprises dans le cadre du BI et de la lettre d'orientation budgétaire. Elle est très souple et induit la possibilité de recruter, en cas de besoin. Le nécessaire a donc été fait pour que ce soit possible. Elle a été mise en œuvre chaque fois que la demande a été formulée. Le dispositif n'est peut-être pas suffisamment connu, car il est relativement nouveau, mais il a déjà été utilisé.

Marie PITTET remarque que s'agissant de la première année d'exécution de ce plan, il est assez logique d'avoir surtout insisté sur les actions réalisées ou en cours. Elle suggère, en vue de la présentation de l'an prochain, d'apporter des explications sur les actions restant à réaliser et les raisons pour lesquelles leur mise en œuvre n'a pas commencé.

La séance est suspendue de 11 h 32 à 11 h 49.

V. Présentation d'une entité de l'ENS-PSL (CERES)

Alessandra GIANNINI présente un diaporama de synthèse annexé au procès-verbal.

Frédéric WORMS souligne que le CERES, qui est assez ancien, a été conçu comme un centre d'enseignement pour ne pas empiéter sur les laboratoires et faire en sorte que la recherche menée par ces derniers fasse l'objet d'enseignements. Plusieurs sujets se posent à lui à l'heure actuelle, notamment sur la formalisation de l'enseignement, cette mineure étant très demandée par tous les départements, le développement de la recherche et l'articulation avec les enseignements et les projets de structuration de PSL sur la question de l'environnement, de l'interdisciplinarité.

Le CERES est donc devenu une structure absolument centrale pour l'ENS et un modèle, avec un conseil pédagogique regroupant un membre de chaque département. Les élèves sont au cœur du projet et l'une des questions qui se posera à l'institution est de savoir s'il doit proposer un cours unique et « obligatoire » pour tous et fournir un modèle d'enseignement interdisciplinaire sur l'environnement au niveau de l'École, à savoir au grade master. Ainsi, Jean JOUZEL, nouveau président du conseil scientifique, évoque largement dans son rapport le premier cycle universitaire

mais n'a pas encore élaboré de réflexion de fond sur le 2e, voire le 3e cycle, à savoir le M et le D. Le CERES est peut-être, de ce point de vue, également un laboratoire de conception de projets avec une participation étudiante.

Anne CHRISTOPHE ajoute que le CERES a connu un trou dans son activité, suite à divers événements évoqués par Alessandra GIANNINI. L'École a choisi de réinvestir en la recrutant à un poste appelé « planète vivante, milieux humains ». Et elle l'incarne parfaitement, avec son travail sur les géosciences pures et dures mais complètement liées aux sciences sociales, pour essayer de comprendre l'impact des changements climatiques sur les populations.

Aussi, Anne CHRISTOPHE remercie Alessandra GIANNINI et Marc FLEURBAYE, qui forment un binôme formidable. L'École doit continuer à les soutenir pour s'orienter vers le modèle ambitieux que non seulement les étudiants demandent mais que l'ENS veut aussi porter dans le cadre de PSL, dont l'environnement est l'une des grandes priorités. Un programme transverse est en cours de lancement et l'École pourra y contribuer de manière efficace. D'ailleurs, on entend souvent dire dans les discussions à l'échelle de PSL que le CERES procède de telle ou telle manière, pour tel ou tel aspect, comme les travaux de groupe par exemple. Le Centre est donc largement utilisé comme un laboratoire sur ce qu'il est possible d'entreprendre à l'échelle de PSL. Aussi Anne CHRISTOPHE renouvelle ses remerciements à Alessandra GIANNINI et Marc FLEURBAYE pour leur grand dynamisme et leur efficacité.

Valérie THEIS se joint à ces remerciements. Les cours du CERES sont très appréciés par les étudiants de SHS. Au départ, du fait des liens du Centre avec le département de géosciences, l'orientation était plutôt tournée vers l'Ecole Sciences, mais au fil du temps, l'offre de cours en SHS s'est étoffée et les étudiants des Lettres et des Sciences sociales sont de plus en plus nombreux à y suivre des cours. En ce qui concerne l'enseignement obligatoire, il était d'abord question, dans un premier temps, d'intégrer l'obligation de suivre au moins l'un des cours proposés par le CERES pour laisser une marge de manœuvre aux étudiants, tout en étant certains qu'ils auraient suivi, dans le cadre du diplôme, au moins un cours relatif aux questions environnementales. Cela paraît assez facile à mettre en place. Mais on peut aussi aller plus loin.

Marianne LAIGNEAU quitte la séance à 12 h 05.

Barthélémy FAYE est très impressionné de découvrir ce projet et trouve qu'il représente l'exemple parfait de ce que l'École peut faire pour connecter recherche et problématiques sociales et sociétales. La manière dont l'ENS a réussi à développer cet outil est un bon exemple de créativité, qu'il faut encourager. Elle peut ainsi apporter des contributions dans nombre de domaines, tels que l'environnement et la transition énergétique, et se positionner de façon pertinente. Aussi, il salue cette initiative qui lui semble vraiment très heureuse et impressionnante, et félicite l'École de porter ce projet de façon aussi visionnaire.

S'agissant de la question des formations obligatoires, **Nicolas CHÉRON** ne connaît pas le détail des cours mais pense qu'il ne faut pas oublier les cœurs de discipline. Il ne lui paraîtrait pas aberrant, à l'heure actuelle, d'envisager que dans chaque département qui s'y prête, un cours « *le département et environnement* » soit proposé, par exemple « physique de l'environnement » ou « chimie de l'environnement ». Il ne parlerait qu'aux représentants de la discipline, car il faut en avoir le bagage, et permettrait vraiment d'élever le niveau en la matière. En effet, si les cours du CERES sont ouverts à tous, ce qui est une très bonne chose qu'il ne critique pas, ils ne permettront pas d'accroître le niveau disciplinaire des étudiants des départements. Il faudrait développer les deux aspects, l'un multidisciplinaire et l'autre spécifique.

Alessandra GIANNINI évoque une réflexion que le CERES essaie de lancer sur la question de savoir s'il existe des méthodes, plutôt que des contenus, sur lesquelles il faudrait insister pour toute discipline. Issue des sciences dures, elle pense à des méthodes quantitatives ou à la modélisation. Elle imagine que du côté des sciences humaines et sociales, on peut aussi mettre en avant des

éléments sur ce point. Il faudrait arriver à définir quelles devraient être les compétences d'un jeune diplômé qui dit avoir des connaissances environnementales.

Frédéric WORMS note que les remarques de Nicolas CHÉRON illustrent ce que fait le CERES implicitement, à travers l'inventaire des cours existants dans les départements. Celui-ci constitue un encouragement mais aussi le constat que chacun d'eux propose des cours spécialisés. Ils sont certes ouverts à tous mais sont d'abord des cours de recherche, comme tous ceux de l'École. Le Centre propose aussi bien une plateforme commune que des cours spécifiques, qui ne sont pas d'initiation. L'idée de proposer une sorte de tronc commun, en même temps qu'une communauté « verte » de formation-recherche sur ces sujets, est au cœur du CERES.

Par ailleurs, Frédéric WORMS précise que Marc FLEURBAEY est également professeur attaché à l'École, chargé de la coordination du CERES. En outre, Magali REGHEZZA, géographe au département de géosciences et l'une des fondatrices du Centre, qui assume actuellement une délégation au ministère, est bien connue sur les questions d'environnement aquatique ou hydraulique, les fleuves, les crues et l'aménagement du territoire.

Anne BOUVEROT remercie Alessandra GIANNINI pour cette présentation et son travail à la codirection de ce superbe centre.

VI. Points scolarité

1. Résultats des concours 2022

Valérie THEIS présente un diaporama de synthèse relatif aux concours d'entrée Lettres annexé au procès-verbal.

Frédéric WORMS remercie Valérie Theis d'avoir pris le relais, non seulement à la direction adjointe Lettres mais aussi à la présidence, à partir de cette année, des concours AL et BL, de la sélection internationale et du concours étudiant. Il remercie également Anne CHRISTOPHE, qui exerce ces fonctions depuis plusieurs années pour les Sciences.

En ce qui concerne les concours 2020, Frédéric WORMS précise que l'augmentation spectaculaire du nombre de femmes n'est pas due uniquement à la pondération à l'oral, favorable à toutes les minorités. Celui-ci n'ayant pu avoir lieu, les 72 premiers à l'écrit ont été retenus. Or il se trouve que les femmes étaient plus nombreuses parmi eux. De manière étonnante, qui n'est pas attribuable à la différence écrit-oral, leur taux de succès à l'écrit était supérieur par rapport aux autres années. Des spéculations ont circulé à l'époque, selon lesquelles les jeunes femmes en classe préparatoire auraient mieux résisté à l'épreuve de la pandémie.

Anne CHRISTOPHE présente un diaporama de synthèse relatif aux concours d'entrée Sciences annexé au procès-verbal.

Anne BOUVEROT est convaincue que le conseil d'administration évoquera régulièrement les actions prises à la suite de ces statistiques très riches et remercie Valérie THEIS et Anne CHRISTOPHE pour leur présentation.

2. Concours informatique-MP et informatique-MPI

Anne CHRISTOPHE présente un diaporama de synthèse annexé au procès-verbal.

Nicolas CHÉRON s'enquiert du pourcentage des viviers en MP ou MPI en France.

Anne CHRISTOPHE précise qu'il y a en France environ 7 classes MPI pour une quarantaine de classes MP*, mais elle ne dispose pas du nombre d'élèves par classe.

Nicolas CHÉRON suppose que les taux de sélection seront *a priori* différents sur les deux concours.

Anne CHRISTOPHE signale que les étudiants en MP auront accès à toutes les places ouvertes sur le concours MP.

Anne BOUVEROT remercie Anne CHRISTOPHE pour cette présentation et note que le conseil d'administration suivra avec intérêt, l'an prochain et dans deux ans, l'organisation et le déroulement de ces concours.

3. Actualités vie étudiante

Frédéric WORMS rappelle que Dorothée BUTIGIEG est désormais officiellement directrice de la vie étudiante de l'École. Les principales actualités sur ce point concernent les nouvelles missions de cette structure, au sens classique mais aussi faisant suite au regroupement d'un certain nombre de sujets dans l'escarcelle, et même sur les épaules de Dorothée BUTIGIEG, qu'il remercie vivement.

Dorothée BUTIGIEG se propose de préciser ce que peut être une direction de la vie étudiante à l'École, car une telle entité n'a pas existé dans cet établissement pendant des décennies, voire des siècles, ce qui conduit à s'interroger sur sa pertinence. En premier lieu, cette direction n'a vocation à diriger ni la vie étudiante, ni la vie des étudiantes et des étudiants, mais à les accompagner et les soutenir, avec deux volets différents mais complémentaires :

- contribuer à de bonnes conditions d'études : les modalités de logement des étudiants, leur situation financière, leur santé, etc., ont un impact sur leurs études et conditionnent leur réussite ;

- la vie de campus, car l'attractivité de l'École ne réside pas uniquement dans le champ académique. Le bien-être des étudiantes et des étudiants est très influencé par la vitalité de la vie associative, culturelle et sportive sur le campus.

Il existe déjà, au sein de l'École, de nombreux dispositifs, tels que l'internat, le pôle santé, le fonds d'aide financière aux étudiantes et étudiants. Ils ont été renforcés par l'intégration dans PSL, qui a eu des effets positifs très concrets sur la vitalité du campus et le soutien de la communauté étudiante, avec par exemple la mise en place d'un service de santé étudiante. Celui-ci a changé la vie des normaliens, des étudiants et des mastériens, qui devaient, il y a encore quelques années, se rendre au SUMPPS de Paris Descartes s'ils avaient besoin d'aménagement pour leurs études.

Aujourd'hui, ils disposent, à 5 minutes à pied de l'École, d'un service de santé étudiante commun à PSL, avec un médecin de prévention et une infirmière ainsi qu'une équipe de psychiatres et de psychologues, rassemblés dans un pôle de prévention et d'orientation psychologique, extrêmement précieux pour la communauté étudiante. Ils ont également à leur disposition la cellule d'écoute et de veille, créée il y a un an, qui constitue un espace de parole et d'information pour toute personne victime ou témoin de discrimination, de harcèlement ou de violences sexistes et sexuelles. En outre, le *welcome desk* de PSL, dédié à l'accueil et à l'intégration des étudiants internationaux, complète très bien les dispositifs de l'École.

PSL peut aussi mettre en place des fonds d'urgence pour attribuer des aides financières, comme cela a été le cas pendant la crise Covid et actuellement pour les étudiants et étudiantes impactés par la guerre en Ukraine. L'université lance également des appels à initiatives étudiantes pour financer des projets. L'offre de sport s'est considérablement renforcée, avec PSL Sport, qui permet

notamment de valider une UE sports dans la formation. Il s'agit d'une grande nouveauté par rapport à l'offre proposée par le BDS de l'École.

Enfin, PSL permet des collaborations très précieuses sur des sujets de vie étudiante, surtout pour un établissement de taille relativement modeste comme l'ENS. Ce travail commun sera structuré, cette année, autour de la préparation d'un schéma directeur de la vie étudiante, demandé par le ministère et porté par PSL.

De nombreuses actions sont donc mises en place. Pourtant, il reste un grand nombre de chantiers à mener, dont celui concernant l'accueil et l'intégration de toutes les catégories d'étudiantes et d'étudiants dans cet établissement, quels que soient leur origine géographique et sociale et leur statut, s'agissant notamment des mastériens et mastériennes et des doctorantes et doctorants. En effet, il est fondamental que chacun se sente dans son école. Or pour l'instant, ce n'est pas toujours le cas.

Il convient également d'améliorer l'accompagnement des personnes en situation de handicap. Il est très satisfaisant pour certains types de handicaps physiques mais il reste beaucoup à faire pour accompagner des personnes ayant des besoins spécifiques, sur le spectre de l'autisme ou souffrant de troubles DYS par exemple.

En outre, il importe de renforcer le suivi et le soutien aux associations étudiantes de l'École, notamment en leur proposant des formations et en structurant mieux le financement de leurs activités.

Après ce tableau général, Dorothée BUTIGIEG propose un focus sur le volet formation du plan d'action contre les violences sexistes et sexuelles. Décidé l'an dernier par la direction de l'École, il est mis en œuvre actuellement. Il faut préciser que ces questions étaient déjà abordées auparavant, notamment par le COF dans les amphis de rentrée. La nouveauté cette année tient à l'organisation de formations spécifiques, dans un format court de deux heures, et obligatoires pour tous et toutes, étudiantes et étudiants mais également personnels. Les primo-entrants ont été concernés pendant leur période de rentrée, avec des créneaux dédiés. Ils se sont emparés de cette possibilité et la quasi-totalité des normaliens et des normaliennes a été formée à cette occasion.

En outre, entre fin septembre et fin novembre, des créneaux distincts sont proposés soit aux étudiants, soit aux personnels, avec un amphi qui rassemblera toutes les populations en novembre. Divers horaires sont proposés dans la semaine et des organismes de formation différents (cabinets spécialisés, structures associatives et collectifs) ont été retenus pour que chacun puisse choisir le format qui lui convient. À ce stade, environ 1 000 étudiants ont été formés, dont 419 primo-entrants et 577 en scolarité, et 480 personnels. Plusieurs sessions sont encore prévues au cours du mois de novembre.

Par ailleurs, ce jour aura lieu, au théâtre de l'ENS, un théâtre-forum spécifiquement dédié aux doctorants et doctorantes. L'École souhaite également organiser, plus tard dans l'année, des formations complémentaires en plus petits groupes, sur des sujets plus spécifiques. Et dans les années à venir, elle envisage des formations pour tous ceux qui entrent à l'École, aussi bien les personnels que les étudiants.

Enfin, Dorothée BUTIGIEG souligne que globalement, le taux de satisfaction sur ces formations est excellent. Les organismes sélectionnés apportent des informations et des conseils utiles à la communauté, quel que soit le public.

Anne BOUVEROT remercie Dorothée Butigieg pour cette présentation très claire et très positive. À l'écouter, elle est convaincue que de belles activités seront entreprises dans le cadre de la vie étudiante.

Jean KHALFA s'enquiert du suivi des recrutements des étudiants internationaux, avec les problèmes de visas, d'intégration, etc., qui deviennent de plus en plus compliqués. Par ailleurs, les questions de mobilité et de visibilité internationale de l'École ayant été évoquées, il observe que la plupart des *graduate schools* au monde comptent entre 40 % et 50 % d'étudiants étrangers. Aussi, il s'enquiert de la perspective de l'ENS en la matière, sur le plus long terme, sachant que cela interroge aussi la gestion de l'accueil.

Dorothée BUTIGIEG explique que l'École prévoit un double dispositif pour l'accueil, en premier lieu celui assuré par PSL, qui est largement centré sur des dispositions proposées l'été, avec une aide individuelle en amont et des outils très efficaces. Il est aussi possible de bénéficier d'un suivi personnalisé pour résoudre des situations compliquées. Le *welcome desk* dispose des ressources à cet effet. En interne, le service de la scolarité de l'École et la direction de la vie étudiante apportent des réponses à ces questions, en effet de plus en plus complexes.

Frédéric WORMS estime que ce sujet très important pour l'École peut être envisagé sous trois angles, à développer parallèlement. Le premier touche la grande communauté internationale présente dans l'établissement, à travers des échanges. Cédric Guillerme, directeur des relations internationales de l'ENS, a indiqué que 100 étudiants internationaux sont présents à l'École en ce moment même, soit environ une troisième promotion de CPGE. Ce ne sont pas des normaliens, n'étant pas inscrits au diplôme, ni des mastériens ou des doctorants. Ils constituent le premier cercle international.

Le deuxième cercle, celui des normaliens à proprement parler, connaît un vrai problème de financement. Pour l'instant, l'École n'est en mesure de financer que 10 postes dans chacune des sélections internationales, qui offrent des bourses. L'institution espère pouvoir doubler ce nombre le plus vite possible. Cette progression des effectifs, mesurée et cohérente mais aussi essentielle, constitue l'horizon de l'ENS.

Le troisième cercle est lié à PSL, à savoir les masters, les PhD, le recrutement international d'une *graduate school*, que l'ENS est de plus en plus au sein de l'université, de façon assumée. Il s'agit d'une priorité. La structure de l'École étant peu lisible, les candidats à la sélection internationale ne savent pas très bien s'ils postulent à un master ou à l'École normale. De plus, il existe une différence entre les diplômes en trois ans et le master en deux ans. L'ENS maintiendra une sélection internationale pour ses diplômes, car elle est essentielle. Quant à l'offre de masters, de doctorats et de PhD *tracks* de PSL, qui appelle des renforts en financement, elle attire des étudiants de très haut niveau. De plus, les PhD *tracks* sont au cœur du programme Excellence, remporté par PSL au niveau national. Cette attractivité internationale constitue un objectif majeur.

Il est vrai que proportionnellement, l'École normale a ses spécificités, à savoir ses autres recrutements. Frédéric WORMS ignore si quantitativement, les 40 % à 50 % de l'ensemble pourront être atteints mais ce chiffre est peut-être réaliste au niveau des programmes de PSL. En tout cas, l'objectif général est partagé.

Par ailleurs, Frédéric WORMS précise que sous le nom d'associations d'étudiants à l'École normale se cache une très grande diversité. Elle leur confie des actions très importantes, comme le logement, et certaines se créent sur des sujets essentiels, tels que l'accueil des étudiants invités, les programmes Migrens et PUI, Ecocampus. Dorothée Butigieg procède actuellement à leur inventaire ainsi que des dispositifs qui leur sont proposés et des moyens. Il s'agit d'un enjeu primordial.

Faute de temps, Frédéric WORMS ne peut en parler davantage mais il souligne la diversité des ressources dans ce domaine et des problèmes que cela pose.

Anne BOUVEROT propose de prévoir un autre point sur la vie étudiante lors d'un futur conseil d'administration ainsi qu'un point sur l'accueil des étudiants internationaux.

Alain FUCHS ajoute qu'une photographie instantanée, prise aujourd'hui, du nombre d'étudiants internationaux dans l'ensemble des établissements de PSL montrerait qu'il atteint quasiment 30 %. Toutefois, ils ne sont pas tous dans des cursus, où ils iront jusqu'au bout d'un bloc donné, sauf en thèse ou éventuellement en master. PSL ne se contente pas de ce chiffre. Il a un effet sur la vie étudiante, car permettant un brassage de mentalités et de populations, et il faut donc aller au-delà.

Par ailleurs, Alain FUCHS remarque que la proportion d'internationaux est beaucoup plus importante en doctorat, un peu moins en master et très insuffisante au niveau *undergraduate*. PSL se penche sur l'ouverture de formations à ce niveau, en anglais, avec une vocation internationale. Elle vise à cet égard une cible de 40 %. Pour ce qui concerne les PhD *tracks*, qui sont très intéressants, ils sont un peu plus coûteux car il s'agit de sélectionner, à travers un appel à candidatures, de très bons étudiants, avec lesquels PSL passe un contrat qui prévoit que si tout se déroule correctement en master, le financement doctoral est garanti. Ce système est très proche de celui des *graduate schools* d'universités internationales. PSL n'a pas les moyens, pour l'instant, d'agir fortement dans ce domaine mais la machine est lancée.

Anne BOUVEROT note que c'est tout à fait ce qu'il faut entreprendre, dans un souci de compétitivité internationale. Ce sujet justifierait probablement davantage de discussions, qu'il conviendrait de prévoir lors d'un prochain conseil.

VII. Questions diverses

Frédéric WORMS explique que le conseil d'administration de PSL a voté récemment une possibilité pour les doctorants terminant leur thèse d'être dispensés de droits d'inscription supplémentaires lorsque leur soutenance est reportée de décembre de l'année en cours à mars de l'année suivante. Cette mesure avait été prise durant la pandémie et il est envisagé de l'étendre à la période 2022-2023 à l'ENS. Les services vérifient si cette proposition doit être soumise au vote ou présentée pour information au conseil d'administration, raison pour laquelle elle a été provisoirement retirée de l'ordre du jour. À cet égard, il remercie Stéphane Émery, en sa qualité de responsable du pôle des thèses, d'avoir signalé cette décision de PSL.

Stéphane ÉMERY demande s'il convient d'ores et déjà d'en tenir compte ou s'il faut prévoir des remboursements aux intéressés, qui soutiendront leur thèse avant le 31 mars.

Myriam FADEL assure que les services trouveront la solution lorsqu'ils en auront formellement reçu l'autorisation, soit par l'application de la décision du conseil d'administration de PSL, soit par une délibération du conseil d'administration de l'École. Ce point sera inscrit à l'ordre du jour de la prochaine séance.

Anne BOUVEROT annonce que la prochaine séance se tiendra le 13 décembre et précise que certains conseils seront organisés l'après-midi pour les administrateurs qui souhaitent y participer, en visioconférence, depuis les États-Unis. Le calendrier pour 2023 a été fixé et pourra être de nouveau communiqué.

Anne BOUVEROT rappelle avoir indiqué en introduction que le conseil a vocation à réfléchir à une façon de travailler mieux. Elle invite donc les administrateurs à la contacter, de même que Frédéric Worms et Myriam Fadel, pour faire part de leurs éventuelles suggestions de sujets ou de modes de fonctionnement, afin qu'elles soient prises en compte avant la prochaine séance.

En l'absence d'autres prises de parole, Anne BOUVEROT propose de clore formellement ce conseil d'administration et remercie tous ses membres pour leur participation.

La séance est levée à 12 h 53.

le CERES

Centre de formation sur l'Environnement et la Société

https://ceres.ens.psl.eu/

le CERES, c'est qui?

structure héritée en 2020

Direction (depuis la fin 2020): Alessandra Giannini (PU, Géosciences), Marc Fleurbaey (DR CNRS, PSE)

ATER: Marine Fauché (depuis 09/2022; enseigne, fait fonction de directrice des études)

Administration et gestion pédagogique assurées par le dépt. de Géosciences

Chercheur(e)s associé(e)s, impliqué(e)s dans l'enseignement: Aglaé Jézéquel (ENS/Géosciences), Pierre-Antoine Précigout (INRAe), Corinne Robert (INRAe)

https://ceres.ens.psl.eu/L-environnement-a-l-ENS-petit-historique.html

le CERES, il fait quoi?

épanouissement de l'offre de formation (ainsi que de l'implication des enseignant-chercheurs, et des étudiants)

- dans le but d'ouvrir la *mineure environnement* aux contributions des toutes disciplines, à fin d'arriver à définir les *compétences clés environnement* propres à l'ENS

- et de bâtir une communauté interdisciplinaire de chercheur(e)s

depuis le printemps 2021 on s'est opéré à:

- ☑ recenser annuellement les cours "environnement" dans tous les départements, Sciences et Lettres

- ☑ inciter/ouvrir aux propositions individuelles

le CERES, il fait quoi?

parmi les cours recensés/incités à l'ENS …

- ☑ Arts : *Arts et écologie*, Anne-Françoise Benhamou
- ☑ Biologie : *Ecologie et Biodiversité*, Jean-François Le Galliard et Benoît Perez-Lamarque
- ☑ Economie : les cours du master *Analyse et politique économique*
- ☑ Etudes cognitives: *Changing Climate, Changing Behaviour,* Roberto Casati; *Ecologie sensorielle*, Christian Lorenzi
- ☑ Histoire : *Histoire environnementale de l'empire français, XVIe-XXe siècles*, Hélène Blais et Stéphane Van Damme
- ☑ Maths : *Les modèles mathématiques pour les littéraires*, Emmanuel Dormy
- ☑ Sciences de l'Antiquité : *Géographie historique et géo-archéologie*, Anca Dan
- ☑ Sciences Humaines et Sociales (Droit) : *Droit international écologique de l'économie*, Florian Couveinhes-Matsumoto

le CERES, il fait quoi?

accompagnement des projets étudiant

- ☑ bilan carbone de l'ENS
- ☑ podcast "Dès demain" (deuxième saison)
- ☑ expédition Antarctique 2.0
- ☑ participation au congrès mondiale de la UICN, à Marseille (septembre 2021)
- ☑ projet COP-ENS
- ☑ …

l’ambition du CERES

inciter formation et recherche sur l’environnement au sens large…

… environnement au sens large: dérèglement climatique, perte de biodiversité, développement durable, inégalités, transitions, …

créer une communauté d’intérêts de recherche, interdisciplinaire et transdisciplinaire, autour des enjeux environnementaux, *from the bottom up* — selon les savoirs et compétences présents à l’ENS

l’ambition du CERES

inciter formation et recherche sur l’environnement au sens large…

avec la mise en oeuvre de comités de pilotage (EC et étudiant)

en organisant des journées d’études, telles que:

- ☑ les journées David Claessen (3 novembre 2020, 2 juin 2022),
- ☑ le colloque “Atténuation ou adaptation?” (7 mai 2021),
- ☑ le colloque “climat et biodiversité” en collaboration avec PSE (15 octobre 2021)…

ainsi qu’en contribuant à d’autres programmes d’études de l’ENS, tels que les “Etudes européennes”, et le programme “Suds”

l’ambition du CERES

inciter formation et recherche sur l’environnement au sens large…

… environnement au sens large: dérèglement climatique, perte de biodiversité, développement durable, inégalités, transitions, …

créer une communauté d’intérêts de recherche, interdisciplinaire et transdisciplinaire, autour des enjeux environnementaux, *from the bottom up* — selon les savoirs et compétences présents à l’ENS

prenant en compte les multiples sollicitations…

l’ambition du CERES

inciter formation et recherche sur l’environnement au sens large…

deux modèles se dégagent:

- *minimaliste*: on ajoute par petits incréments, selon les opportunités du cas (par ex: cette année, nous accueillons une prof attachée-PSL, Béatrice Cointe, Mines-CSI)

- *ambitieux*: on est conscient d’être au coeur du renouvellement envisagé par la pérennisation de PSL, l’environnement étant l’une des trois axes priorisées

le CERES

Centre de formation sur l'Environnement et la Société

https://ceres.ens.psl.eu/

merci!!

alessandra.giannini@lmd.ipsl.fr

Plan d'action pluri annuel pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes 2021-2023

Conseil d'administration

20 octobre 2022

Cadre réglementaire et référentiel

- **Une obligation réglementaire** pour tous les employeurs publics de l'enseignement supérieur et de la recherche (loi n°2019-828 du 6 août 2019 portant sur la transformation de la fonction publique, article 80).

- Référentiel des plans d'actions relatifs à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans l'enseignement supérieur et la recherche

- Plan d'action pluri annuel pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes 2021-2023 **approuvé en CT le 16 avril 2021 et lors du CA du 6 juillet 2021**

- Plan **transmis au MESR le 26 avril 2021**

Le plan d'action ENS-PSL : 32 actions

- **4 axes obligatoires définis par le MESR suite au comité de suivi des plans d'action** ***(fév 2020)***
  - Les écarts de rémunération
  - L'égal accès aux corps et grades
  - L'articulation des temps de vie
  - La lutte contre les violences sexistes et sexuelles, le harcèlement et les discriminations

- **Auxquels s'ajoute un 5e axe propre à l'Ecole**
  - Politique de gouvernance de l'égalité femmes hommes à l'ENS-PSL

Synergie entre le plan pour l'égalité femmes hommes et le label HRSR4

- Le plan égalité professionnelle entre les femmes et les hommes
  - Une démarche centrée sur le monde du travail pour faire évoluer l'ensemble de la société

- La « stratégie de ressources humaines pour les chercheurs » (HRS4R)
  - Un label centré sur les chercheurs et chercheuses pour promouvoir l'espace européen de la recherche

Label "HR Excellence in Research" obtenu par l'ENS-PSL le 7 juillet 2022

HR EXCELLENCE IN RESEARCH

Des actions portées par PSL qui convergent avec le plan pour l'égalité F/H de l'ENS-PSL:

- Création et mise en œuvre d'une charte de recrutement PSL intégrant les principes du code de conduite pour le recrutement des chercheurs.
- Sensibilisation systématique de tous les membres des comités de sélection ou des recruteurs potentiels aux biais cognitifs, avant le début de la procédure de recrutement.
- Désignation de deux référents (appelées "vigies") par les comités ou organes de recrutement en leur sein afin de garantir le respect du code de recrutement, notamment en ce qui concerne l'équilibre entre les sexes et les normes anti-discrimination, ainsi que la chronologie des CV, la mobilité et l'ancienneté.
- Systématiser l'utilisation et le suivi des statistiques de genre à chaque étape des procédures de recrutement, tant pour les postes titulaires que les contractuels
- Planifier des événements et des formations sur la diversité et l'égalité

Un premier bilan à un an

- 38% d'actions réalisées, 34% en cours de réalisation et 25% à réaliser
  - L'action 9 de l'axe 3 est à sortir du plan car elle concerne le recrutement des professeurs attachés

Libéllé axe plan ENS-PSL	A REALISER	EN COURS	HORS PLAN	REALISE	Total
1 - Valoriser l'égalité femmes hommes comme axe prioritaire de gouvernance	1	4		2	**7**
2 - Evaluer, prévenir et traiter les écarts de rémunération	2				**2**
3 - Garantir l'égal accès aux corps et grades	2	3	1	3	**9**
4 - Articulation des temps de vie	3	2		2	**7**
5 - Lutter contre les violences sexistes, sexuelles, le harcèlement et les discriminations		2		5	**7**
Total	**8**	**11**	**1**	**12**	**32**

Axe 1 : Valoriser l'égalité femmes hommes comme axe prioritaire de gouvernance

- **Actions réalisées**
  - **A1-2** Présenter le plan d'action aux différentes instances de l'établissement (CT, CHSCT et CA en 2021)
  - **A1- 6** Collecter systématiquement les données par sexe et enrichir le rapport social unique (RSU 2021)

- **Actions en cours**
  - **A1-1** Intégrer à tous les projets de l'établissement la dimension de l'égalité entre les femmes et les hommes (Référence au plan égalité dans les documents officiels; HRS4R…)
  - **A1-3** Évaluer la mise en œuvre du plan d'action (feuille de route et avancement à mi-parcours)
  - **A1-4** Communiquer largement sur l'engagement de l'ENS-PSL (page Web, publicité, diffusion du plan…) (actuellement sur la page HRS4R)
  - **A1-6** Objectiver les inégalités (analyse des données) (en réflexion pour intégration au RSU 2022)

Axe 2 : Evaluer, prévenir et traiter les écarts de rémunération

- **Actions en cours**
  - **A2-1** Développer la production de données statistiques genrées sur les réponses aux appels à projets, diagnostiquer les écarts (En cours d'étude avec le SPR)
  - **A2-2** Sensibiliser la communauté scientifique aux enjeux (En cours d'étude service partenariat recherche SPR)

Axe 3 : Garantir l'égal accès aux corps et grades

- **Actions réalisées**
  - **A3-2** Sur toutes les fiches de poste, faire apparaitre l'engagement de l'ENS-PSL pour une égalité professionnelle entre les femmes et les hommes (présent sur les fiches de poste publiées par l'ENS-PSL)
  - **A3-4** Limiter les biais de genre dans le recrutement en proposant des actions de sensibilisation des membres de comité de sélection ou des recruteurs potentiels aux biais cognitifs, avant le début de la procédure de recrutement (formation et information des comités de sélection : "promouvoir l'égalité et la diversité dans le recrutement")
  - **A3-6** Pour les personnels BIATSS, développer des statistiques genrées par BAP (RSU 2021)

- **Actions en cours**
  - **A3-1** Augmenter le nombre de candidatures féminines dans les recrutements enseignants chercheurs, en développant les « *search comity* », tout particulièrement dans les disciplines scientifiques.
  - **A3-3** Assurer un suivi des équilibres hommes femmes aux différentes étapes du processus de sélection, en désignant notamment, dans les comités de sélection, des référents chargés de suivre les équilibres femmes-hommes.
  - **A3-5** Élargir les actions précédentes à toutes les ouvertures de poste Action (nécessite de disposer d'un portail emplois au niveau PSL)

Axe 4 : Articulation des temps de vie

- **Actions réalisées**
  - **A4-3** Introduire dans le plan de formation (en concertation avec l'Ecole interne) une formation / séminaire sur la conciliation des temps de vie (École interne PSL)
  - **A4-7** Dans la lettre d'orientation budgétaire, sanctuariser une enveloppe budgétaire dédiée au remplacement des agents partant en congé maternité / d'adoption (enveloppe prévue dès le BI 2021)

- **Actions en cours**
  - **A4-1** Elaborer une charte de bonne conduite favorisant l'équilibre vie professionnelle / vie personnelle (à l'étude pour fin 2023)
  - **A1-6** Afin d'encourager la reprise rapide des travaux de recherche pour les personnes ayant connu une interruption de carrière, sanctuariser un contingent de CRCT réservé aux retours de congé maternité / d'adoption (prise en compte de ce critère dans l'attribution des CRCT)

Axe 5 : Lutter contre les violences sexistes, sexuelles, le harcèlement et les discriminations

- **Actions réalisées**
  - **A5-1** Clarifier les informations présentes sur l'intranet et l'enrichir (vidéos, guides du Ministère, relais du kit de communication du Ministère, liste des associations …) (pages web dédiées ENS-PSL)
  - **A5-2** Concevoir sur le web une page dédiée à l'engagement de l'ENS-PSL dans la lutte contre les violences sexistes et sexuelles, le harcèlement et les discriminations (pages web dédiées ENS-PSL)
  - **A5-3** Mettre en place une campagne d'affichage touchant tous les publics de l'ENS-PSL (flyer, diffusion sur les écrans d'accueil de l'École, réseaux sociaux) (actions de communication et diffusion du plan d'action VSS de l'ENS-PSL)
  - **A5-4** Intégrer l'information à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans la journée d'accueil des nouveaux arrivants (formation nouveaux entrants PSL et étudiants ENS-PSL)
  - **A5-5**Etudier la faisabilité et évaluer le coût d'un outil permettant de faciliter le signalement des violences, harcèlement ou discrimination (dispositif de signalement de l'ENS-PSL, cellule d 'écoute et de veille de PSL)

- **Actions en cours**
  - **A5-6** Poursuivre la formation et la sensibilisation aux risques psychosociaux et à la prévention des risques pour les chercheuses et chercheurs ainsi que les ingénieur·e·s occupant des postes de direction et ou à responsabilités (dispositif de formation pour les étudiants et les personnels)
  - **A5-7** S 'assurer de la prise en compte des violences sexistes et sexuelles dans l'ensemble de l'École, notamment lors des réunions de laboratoire, des réunions d'administrateurs de laboratoire, etc.